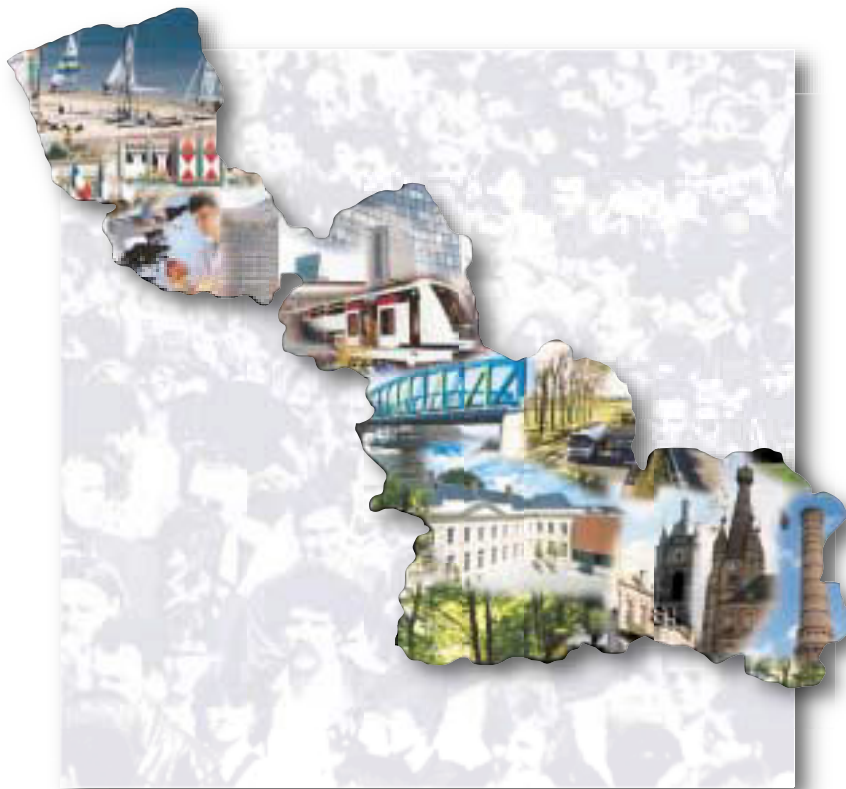




*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU NORD

# ***L'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD***



***2002***

---

# ***L'activité de l'Etat dans le Nord en 16 thèmes***

## ***Sommaire***

<b><i>Préface du Préfet</i></b> .....	<b><i>1</i></b>
<b><i>Chiffres-clefs du département du Nord</i></b> .....	<b><i>2</i></b>
<b><i>La Communication interministérielle</i></b> .....	<b><i>3</i></b>
<b><i>La sécurité publique</i></b> .....	<b><i>5</i></b>
<b><i>L'emploi &amp; le développement économique</i></b> .....	<b><i>8</i></b>
<b><i>Action éducative, Jeunesse &amp; Sports</i></b> .....	<b><i>12</i></b>
<b><i>Culture &amp; Tourisme</i></b> .....	<b><i>15</i></b>
<b><i>Santé publique &amp; Sécurité sanitaire</i></b> .....	<b><i>17</i></b>
<b><i>Lutte contre l'exclusion sociale</i></b> .....	<b><i>20</i></b>
<b><i>Politique de la ville</i></b> .....	<b><i>22</i></b>
<b><i>Habitat &amp; Urbanisme</i></b> .....	<b><i>26</i></b>
<b><i>Environnement &amp; cadre de vie</i></b> .....	<b><i>27</i></b>
<b><i>Agriculture forêt milieu rural</i></b> .....	<b><i>30</i></b>
<b><i>Infrastructures de transports</i></b> .....	<b><i>33</i></b>
<b><i>Amélioration du service rendu aux usagers</i></b> .....	<b><i>34</i></b>
<b><i>Relations avec les collectivités locales</i></b> .....	<b><i>37</i></b>
<b><i>Recouvrement de l'impôt et suivi de la dépense</i></b> .....	<b><i>39</i></b>



Lille, le 11 juin 2003



Les services de l'Etat sont engagés de manière continue dans une voie de réforme et de réorganisation. L'Etat doit devenir territorialement plus cohérent, plus réactif, en un mot plus proche des citoyens mais aussi de l'ensemble de ses partenaires, publics et privés, y compris dans la perspective de la décentralisation.

L'action de l'Etat sera donc de plus en plus marquée par les impératifs de la nouvelle gestion publique qui imposent la définition claire des objectifs et la mesure des résultats. Cette orientation est maintenant dessinée depuis quelques années et elle ira en se renforçant. C'est le choix de la clarté mais également de la responsabilité qui lui permettra d'être jugé sur ses résultats mais également de s'évaluer lui-même et d'être en mesure d'adapter en permanence ses modalités d'intervention.

Le rapport des services de l'Etat dans le département du Nord pour l'année 2002, traduit cette orientation. Il identifie les axes prioritaires d'intervention de l'Etat et les contributions de ses différents services.

L'Etat reste bien sûr au cœur des politiques publiques qui fondent et garantissent la cohésion de notre société : la sécurité dans l'ensemble de ses composantes mais aussi, la solidarité des personnes et des territoires, ciment et levier d'un développement juste, équitable et durable.

Cela signifie assurer le développement et la préservation de l'emploi, y compris lorsque cette exigence nécessite d'accompagner les évolutions économiques, mettre en œuvre avec les collectivités territoriales et les autres partenaires, des réponses concrètes en matière de solidarité sociale sur l'ensemble des territoires du département, urbains et ruraux, garantir enfin la tranquillité et la sécurité publique pour tous.

Ces réponses qui correspondent aux premières attentes de nos concitoyens nécessitent une action concertée des administrations. Celles-ci sont localement mobilisées pour accroître leur efficacité et assurer à chacun les meilleures réponses de proximité.

Leur seule ambition est de montrer, dans l'intérêt général, les capacités du service public, à améliorer année après année.

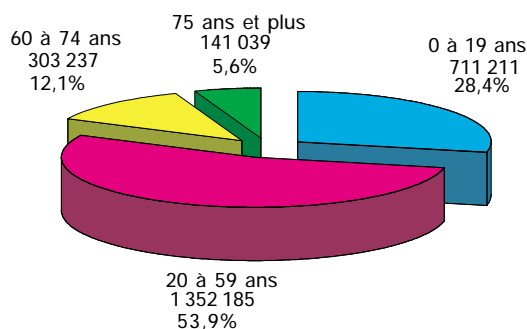
Jean-Pierre RICHER

# Chiffres clefs du département du Nord

## Répartition par âge de la population du département

Tranches d'âge	Effectifs	Pourcentage
0 à 19 ans	711 211	28,4
20 à 59 ans	1 352 185	53,9
60 à 74 ans	303 237	12,1
75 ans et plus	141 039	5,6
<b>Total</b>	<b>2 507 672</b>	<b>100</b>

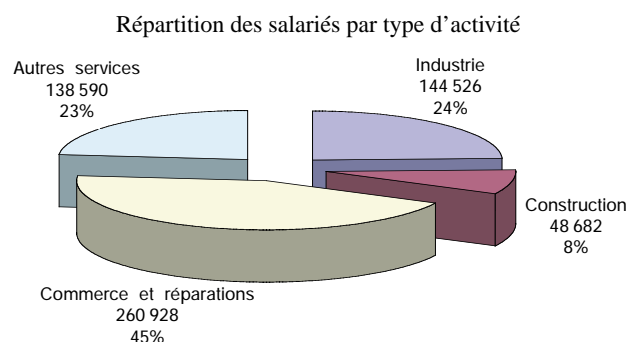
Source : recensement de la population 1999



## Répartition des entreprises et salariés par activité au 1/1/2002

Activité principale exercée	Nombre entreprises	Nombre salariés
Industrie	7 146	144 526
Construction	6 510	48 682
Commerces et réparations	18 083	260 928
Autres services	35 608	138 590
<b>Total</b>	<b>67 347</b>	<b>592 726</b>

Source : Répertoire SIRENE au 1-1-2002

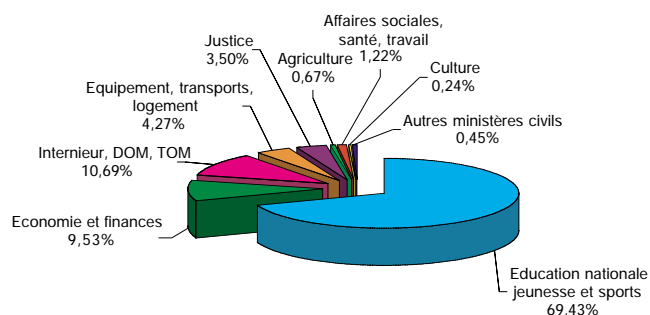


## Répartition des agents de l'Etat dans le département par ministère (titulaires et non titulaires)

Ministères	Nombre	Evolution en % 2001/2000
Education nationale, jeunesse et sports	52 945	+ 0,2
Economie et finances	7 267	+ 3,7
Intérieur, DOM-TOM	8 151	+ 4,3
Equipement, transports, logement	3 253	-1
Justice	2 668	+ 5,9
Agriculture	514	+ 2
Affaires sociales, santé, travail	932	+ 8,9
Culture	186	+ 10,7
Autres ministères civils	344	////
Tous ministères civils	76 260	+ 0,6

Source : INSEE

Répartition (en %) des agents de l'Etat par ministère au 1/1/2001



# La Communication interministérielle



L'année 2002 a été marquée par de nombreux événements :

- les élections présidentielles des 21 avril et 5 mai et législatives des 9 et 16 juin qui ont entraîné une période de réserve du 22 mars au 16 juin, ainsi que les scrutins prud'homaux de décembre 2002,
- une quarantaine de visites ministérielles dont un déplacement du Premier Ministre dans le cadre des Assises des libertés locales.
- en février 2002, le 20ème anniversaire de la décentralisation et la présentation de divers projets immobiliers du ministère de l'Intérieur, dont celui de la Préfecture du Nord, le projet Scrive,
- en juin 2002, la coopération policière transfrontalière à Lille et à Menin (Belgique), en présence des deux ministres de l'Intérieur français et belge,

Citons également :

- la situation précaire des demandeurs d'asile et notamment le relogement provisoire des réfugiés de l'A1 sur un terrain situé à Lesquin,
- l'amélioration de l'accueil des étrangers à la Cité Administrative : un panneau d'informations en trois langues (français, anglais, arabe) a été installé et l'ancien restaurant administratif a été rénové pour un accueil plus efficace et confortable du public,
- le lancement, en décembre, de la campagne nationale de prévention et d'informations sur les intoxications au monoxyde de carbone, lancement accompagné d'une visite du centre hyperbare du CHRU.
- Lille a accueilli les "Assises régionales des libertés locales" le 25 Novembre. Le gouvernement a souhaité que tous les Français s'expriment et partagent leurs expériences. C'est la raison pour laquelle en préambule aux Assises des Libertés locales, se sont déroulés 4 ateliers préparatoires dans la région Nord - Pas-de-Calais, dont 2 dans notre département.

A Tourcoing, l'atelier " formation et développement économique et territorial " visait à établir un lien entre les questions de formations et les défis qui se posent en terme de compétitivités.

L'atelier de Valenciennes s'interrogeait sur " Blocs de compétences et/ou compétences partagées ? Expérimentations et moyens des collectivités ? "

A Lille, les Assises sur l'avenir de la décentralisation se sont déroulées en présence de nombreux membres du gouvernement :



M. Jean-Pierre RAFFARIN, Premier Ministre, M. Patrick DEVEDJAN, Ministre délégué aux Libertés Locales, M. Dominique PERBEN, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, M. Jean-Paul DELEVOYE, Ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de l'aménagement du territoire, M. Jean-Louis BORLOO, Ministre délégué à la ville et à la rénovation urbaine, Mme Tokia SAIFI, Secrétaire d'Etat au Développement Durable

## Les manifestations de l'année 2002

### A - La fête de l'internet

La Préfecture du Nord a ouvert ses portes pour la 3ème année consécutive à l'occasion de la Fête de l'internet les 22, 23 et 24 mars.



Le thème de cette 3ème édition était les cybergénération. Ce fut un cybersuccès : 7 000 visiteurs en 3 jours. Une vingtaine d'administrations ont accueilli le public afin de l'initier aux potentialités des grands services publics.

Sur le stand de la préfecture, le nouveau site Internet " L'Etat à votre service dans le Nord " fut présenté pour la première fois lors de l'inauguration de la manifestation.

Par ailleurs, le public a pu s'initier à la MAO - musique assistée par ordinateur- avec la présentation de MP3 - fichiers sons- de démonstrations de mix et de live sur ordinateur. Un espace accès libre avec 40 ordinateurs à disposition permettait au public de surfer librement.

Enfin, un jeu concours a été proposé aux visiteurs avec à la clé de nombreux lots à gagner ( suite informatique, portable, appareil photo numérique).

### B - les journées du patrimoine

Lors des 19èmes journées européennes du patrimoine, la Préfecture du Nord et la Sous-Préfecture de Valenciennes ont ouvert leurs portes les 21 et 22 septembre. 900 personnes ont ainsi pu découvrir la maison de la République, les salons, le bureau du Préfet, la salle des fêtes.

Outre l'accueil traditionnel du public le samedi et dimanche après-midi, le cru 2002 a été marqué par diverses originalités :

- une visite organisée le vendredi soir pour les associations caritatives;
- deux expositions consacrées au bicentenaire des associations sur le thème " Associations et patrimoine " et sur le bicentenaire de la légion d'honneur.

Une première pour cette édition : l'illumination de nuit de la façade de la Préfecture.



Photo Préfecture du Nord



# La Communication interministérielle

---

## La communication interministérielle

---

### A – le groupe interministériel de pilotage de la communication (GIPC)

Le groupe interministériel de pilotage de la communication réunit l'ensemble des chargés de communication des services extérieurs de l'Etat.

Les réunions permettent de rencontrer les médias, de présenter les campagnes de communication et leurs bilans.

Les chargés de communication participent également à l'élaboration des thèmes abordés dans la Parole de l'Etat. Deux réunions ont eu lieu, en mars et en octobre 2002.

### B – les publications

- "La Parole de l'Etat" est une publication interministérielle; les chargés de communication participent aux comités de rédaction. Une enquête de lectorat a été effectuée en mars 2002. Pour les lecteurs, il s'agit d'une publication pédagogique. "La Parole de l'Etat" explique comment s'articulent les différentes politiques et leur mise en œuvre dans notre département.

En 2002, 4 numéros et un hors-série furent publiés :

- "Handicap, une vie à partager" en février 2002,
- "La fête de l'Internet" en mars 2002,
- "Santé et sécurité au travail : prévenir plutôt que guérir" en octobre 2002,

- "Un logement décent pour tous" en décembre 2002,
- Un hors-série sur "Le Nord-Pas-de-Calais et l'Europe : l'avenir du Nord est au nord" en décembre 2002

La Parole de l'Etat est diffusée à près de 7 000 exemplaires.

- "L'Etat en réseau" a pour mission de rendre compte de l'avancement du projet territorial de l'Etat - P.T.E.- et la construction du système d'information territorial - SIT 59.

Ce magazine des services de l'Etat a une double vocation :

- d'interministérialité : il est envoyé à tous les services de l'Etat dans le département du Nord,
- de perspective : il rend compte des travaux des groupes constitués à l'occasion de la mise en œuvre du PTE.

En octobre 2002, le 2ème numéro a mis en avant les travaux de 4 groupes de travail : " Lutte contre les exclusions ", " Sécurité routière ", " Port autonome de Dunkerque " et le groupe " Ingénierie commune ".

- au titre de la communication interne, "Pref en ligne" permet à l'ensemble des agents de la Préfecture d'avoir des informations sur les événements, sur la vie de la préfecture et de ses services.

En avril 2002, une enquête de lectorat a été menée. Il en ressort que "Pref en ligne" est une revue agréable à lire, intéressante car elle permet aux agents de mieux connaître les services, leurs collègues de préfecture et des sous-préfectures. Six numéros ont été publiés en 2002.

# La sécurité publique



**L**a sécurité représente un enjeu déterminant pour les citoyens et appelle des réponses de la part des pouvoirs publics. Lutte contre l'insécurité, prévention de la délinquance, sécurité routière, sécurité civile, autant de thèmes pour lesquels les services de l'Etat se doivent de faire preuve d'efficacité et de réactivité face à des situations complexes et en constante évolution.

## La sécurité intérieure

### A - Les chiffres de la délinquance :

Au 31 décembre 2002, en matière de délinquance générale, 189.308 crimes et délits ont été constatés dans le département du Nord soit une baisse de 0,01 % par rapport à l'année 2001 durant laquelle 189 331 faits avaient été enregistrés.

La délinquance de voie publique, source principale du sentiment d'insécurité, enregistre une baisse de 0,88 % avec 109 095 faits constatés en 2002 contre 110 063 en 2001.

Avec un taux de criminalité de 73,76 infractions pour 1 000 habitants, (74,10 en 2001), le département se place, désormais, au 19ème rang national soit une amélioration d'une place par rapport à l'année 2001.

Cette tendance générale à la baisse est liée :

- au renforcement de l'activité des services sur le terrain qui s'est traduit par une augmentation (+ 4,5 %) du nombre de personnes appréhendées et mises en cause : 48 608 (dont 10 046 mineurs), parmi lesquelles 23 493 ont été placées en garde à vue (+ 10,42 % par rapport à l'année 2001). Le taux d'élucidations (27,91 %) est en légère évolution notamment en secteur policier (+ 0,8 % pour la délinquance générale) ;

- à la montée en puissance de structures nouvelles, tel le groupe d'intervention régional (G.I.R.). Organisme opérationnel coordonnant, sous l'autorité conjointe du Préfet et du procureur général, l'action de l'ensemble des services de l'Etat appelés à lutter contre la délinquance, les phénomènes de bandes et l'économie souterraine (police, gendarmerie, douanes, services fiscaux, directions départementales du travail ou de la concurrence, consommation et répression des fraudes) ;

- à une réponse judiciaire forte : le nombre des mandats de dépôt est en augmentation de plus de 20 % et s'établit à 2 662 pour l'année écoulée.

### B - Les grands thèmes d'action :

#### 1 - Le suivi des politiques partenariales de l'Etat en matière de lutte contre l'insécurité ou de prévention de la délinquance

##### - Le dispositif des contrats locaux de sécurité

Deux nouveaux contrats de sécurité ont été signés le 14 janvier 2002 à Villeneuve d'Ascq et le 24 mai à Douai (contrat thématique dédié aux transports de l'agglomération) portant ainsi à 24 le nombre de contrats locaux, intercommunaux ou thématiques en cours dans le département.

- La mise en place des nouvelles structures issues du décret du 17 juillet 2002 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance :

##### - Les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance :

Dès la parution du décret, ce dispositif nouveau a été présenté



Photo Préfecture du Nord

à l'ensemble des villes, agglomérations ou communautés de communes pouvant être concernées et une assistance technique leur a été apportée en vue de finaliser la composition et la mise en place de ces nouvelles structures.

Deux contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance ont été installés dans le courant du mois de décembre 2002 et 4 autres durant les premières semaines de janvier 2003.

##### - La conférence départementale de sécurité :

Elle a été mise en place dès le 28 août 2002.

Une réunion, en formation restreinte, tenue le 7 novembre 2002 a permis de déterminer 4 objectifs de travail pour l'ensemble des services ou administrations concernées : lutte contre les violences sous toutes leurs formes, lutte contre l'insécurité routière, lutte contre l'économie souterraine, lutte contre l'immigration clandestine.

##### - Le conseil départemental de prévention :

Une première réunion de travail tripartite (préfecture- parquet général-conseil général) organisée le 30 août 2002, a permis d'en déterminer, globalement, la composition ainsi que les principaux objectifs.

##### - La coordination de l'action des forces de sécurité de l'Etat et des polices municipales :

3 nouvelles conventions de coordination, telles que prévues par la loi de 1999, ont été signées en 2002, portant à 50 le nombre total de conventions de ce type dans le département.

L'évaluation, menée dans le courant du 4ème trimestre, relative à la mise en œuvre de ces conventions n'a fait apparaître aucun dysfonctionnement particulier.

#### 2 - Les relations transfrontalières

• La coopération franco-néerlandaise s'est manifestée essentiellement à travers la participation aux opérations de lutte contre le trafic des stupéfiants " Hazeldonck " et " Etoile ".

La participation à la Cross Channel Intelligence Conférence (CCIC) reste également l'élément moteur de la coopération transfrontalière avec ce pays ainsi que la collaboration en matière de formation des personnels.

• La coopération franco-belge a été marquée par la mise en œuvre de dispositions prévues par l'accord bilatéral franco-belge du 5 mars 2001 relatif à la coopération transfrontalière en matière policière et douanière.

# La sécurité publique

A compter de fin mai 2002, des patrouilles mixtes ont été mises en place de chaque côté de la frontière et ont nécessité la délivrance d'autorisations temporaires de port d'arme par les autorités nationales compétentes.

Le 2 septembre 2002, un Centre de coopération policière et douanière a été installé à Tournai. Cette structure qui dispose actuellement d'un effectif de 22 français et de 13 belges est opérationnelle 24 heures/24.

Le comité stratégique, défini comme une instance chargée d'évaluer périodiquement la coopération transfrontalière et de fixer des orientations, s'est réuni pour la première fois, le 10 septembre 2002 à Tournai. Il a été suivi de l'officialisation du fonctionnement du CCPD par le Ministre de l'intérieur belge et de la signature d'un protocole de formation par les Directeurs des trois écoles de police de Roubaix, Bruges et Jurbise

- La coopération franco-britannique, voit toujours son point d'ancrage dans la participation à la CCIC, instance très active en matière de travail partenarial. En 2002, la France qui en assurait la présidence, a organisé à Lille, les 17, 18 et 19 juin, la conférence annuelle axée sur le thème " La Police au service du citoyen ".

Les groupes de travail des pays concernés se sont réunis, le 16 octobre 2002, à Maidstone (Grande-Bretagne) et le 11 décembre 2002 à Roubaix. Des études comparatives ont été initiées dans les différents domaines du transfrontalier : la drogue, l'immigration irrégulière, la recherche ADN, le trafic de l'être humain, la sécurité dans les prisons, le renseignement.

En matière d'immigration clandestine, l'effort a été porté sur la réalisation de contrôles renforcés en amont du Calais : 171 opérations ont été réalisées dans le département du Nord.

Des contrôles juxtaposés menés en gare de Lille-europe ont permis d'interpeller 32 étrangers en situation irrégulière dont 29 porteurs de faux documents. Au Port de Dunkerque, 52 passagers clandestins maritimes (+40,5 %) ont été refoulés.

Le nombre de dossiers d'éloignement traités par la Police aux Frontières du Nord (2 461) a doublé, par rapport à 2001 (1 200) et triplé depuis 2000 (705).

Les districts du Hainaut et du Val de Sambre apparaissent moins sensibles au phénomène migratoire (5,3 % des interpellations d'irréguliers). Les arrondissements frontaliers d'Avesnes sur Helpe et de Valenciennes sont restés à l'écart des routes de l'immigration.

Par ailleurs, les contrôles sûreté réalisés par les services douaniers, depuis les événements du 11 septembre 2001, sont systématiques pour les bagages sur les sites des gares de Lille et pour les trains eurostar à destination de la Grande-Bretagne. Ils sont, dans ces deux cas, exclusivement confiés aux services douaniers.

Sur le site de l'aéroport de Lille, les contrôles de bagage de soute sont aussi effectués systématiquement mais ils sont externalisés et pratiqués par une société privée. Les agents des douanes, ainsi que les policiers et les gendarmes en tant que responsables locaux de sécurité, assurent en permanence un appui logistique.

### 3 - La commission départementale de sécurité des transports de fonds

Elle s'est réunie à 6 reprises en 2002 et a traité 155 dossiers de demandes de dérogation aux dispositions contenues dans le décret relatif aux aménagements des sites faisant appel aux transporteurs de fonds (15 avis défavorables et 15 renvois pour suppléments d'information).

L'échéance de réalisation des travaux, prévue au 31 décembre 2002 est reportée au 31 décembre 2003. Plus de 100 dossiers sont encore en instance.

### 4 - Le Groupe d'intervention régional (GIR) du Nord - Pas-de-Calais

Mis en place fin juin 2002, sous l'autorité conjointe du Préfet et du Procureur de la République, le GIR a procédé à l'examen de plusieurs dizaines de dossiers présentés par les sous préfets d'arrondissements, les procureurs de la République et les services locaux. Une première opération, commencée en juillet 2002, a permis le démantèlement d'un réseau important de trafic de véhicules et la mise en examen de 10 personnes dont 6 écrouées.

### C - Le soutien logistique des services de police

Trois opérations d'importance sont à signaler pour le Secrétariat Général pour l'Administration de la Police (SGAP) de Lille :

- L'avancement des études et négociations pour la construction de l'hôtel de police de Lille, la plus importante opération immobilière conduite par le Ministère de l'Intérieur au profit des services de police, d'un montant prévisionnel de 38 millions d'euros.

- Ce projet dont la livraison est prévue pour février 2006 permettra le relogement sur un seul site de la Direction départementale de la sécurité publique, du commissariat central de Lille, éclaté jusqu'alors dans plusieurs immeubles, de la Direction interrégionale de la police aux frontières et de la Direction régionale des renseignements généraux.

- La réalisation et la livraison dans le début de l'année 2002 de la 1ère tranche des nouveaux locaux techniques du SGAP permettant le relogement des ateliers automobiles bénéficiant désormais d'équipements techniques de pointe.

- La consultation pour la réalisation des travaux de génie civil nécessaires à la mise en place du réseau ACROPOL, nouveau réseau de transmission des services de police. Cette opération, conduite en étroite collaboration avec le Service zonal des systèmes d'information et de communication (SZSIC) verra dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais l'équipement de 49 relais radios.

## La sécurité routière

### A - Analyse de la situation locale :

Les statistiques de l'accidentologie dans le Nord, en baisse constante depuis plusieurs années, lui permettent de se situer en 2ème position après le Royaume-Uni avec une moyenne de 6.3 tués par an pour 100 000 habitants en 2001. La France, quant à elle, se posi-





tionne au 10ème rang des pays européens avec 13.6 tués par an pour 100 000 habitants.

A titre indicatif, le département du Nord dénombrait : 185 tués à 6 jours en 1999, 181 tués à 6 jours en 2000, 161 tués à 6 jours en 2001. Pour 2002, 154 tués immédiats ont été recensés.

## B - Contrôle sanction :

Le Plan départemental de contrôle routier, a été co-signé en 2002 par le Préfet et le Procureur général près la cour d'appel de Douai, et des opérations thématiques sont organisées chaque mois, de façon concertée et coordonnée sur l'ensemble du département du Nord (vitesse, alcool, ceinture de sécurité, 2 roues...).

Le nombre de dépistages d'alcoolémie s'est ainsi élevé à 282 778 pour l'année 2002 : 7 537 conducteurs ont été contrôlés positifs, 53 054 procès-verbaux ont été dressés pour excès de vitesse et 5 092 titulaires du permis de conduire ont fait l'objet d'une procédure de rétention ou de suspension.

## C - Les actions de prévention :

Parmi les nombreuses actions menées au cours de l'année 2002, on notera en particulier :

- La signature, le 16 juillet 2002 par le Préfet du Nord et TRANSPOLE d'une convention d'une durée de trois ans afin de promouvoir la sécurité routière au sein de cette société.
- La mise en œuvre de Plans de prévention des risques routiers dans plusieurs administrations de l'Etat : Direction départementale de l'équipement, Direction interrégionale des douanes et des droits indirects, Direction régionale et départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes du Nord - Pas de Calais, DDASS, DRIR...
- La poursuite du plan d'actions mis en place par l'Inspecteur d'académie en partenariat avec la Préfecture, dans tous les établissements scolaires du département du Nord.
- Le renouvellement des opérations "capitaine de soirée" dans une dizaine de discothèques de la métropole lilloise et l'implantation, dans le Nord, de l'association parisienne "voiture & co", qui se charge, lors des galas étudiants, de l'organisation des retours en covoiturage. La Préfecture participe financièrement à ces actions (galas ICAM, Polytechnique...).

## La sécurité civile

### A - La création de l'Etat-Major de la zone de défense :

En matière de sécurité civile, l'année 2002 a été caractérisée par la création de l'Etat-Major de la zone de défense de Lille.

Composé de 25 agents d'origine très diverse, cette structure a vu ses missions auprès du Préfet de zone particulièrement renforcées par les dispositions du décret n° 2002-84 du 16 janvier 2002 relatif aux pouvoirs des préfets de zone.



La DDE a organisé des actions d'éducation à la sécurité routière à La Bassée

- L'Etat Major de zone assiste le Préfet délégué pour la sécurité et la défense dans tous les domaines de la défense militaire, la coordination des activités civiles, de la défense économique.
- Le centre opérationnel de zone chargé de la veille permanente (C.O.Z.) a été mis en service pour l'ensemble de la zone Nord le 16 décembre 2002, il assure depuis lors, 24 heures sur 24, le suivi de l'activité opérationnelle de toute nature sur les cinq départements relevant de sa compétence territoriale : Aisne - Nord - Oise - Pas-de-Calais - Somme.

### B - Les activités spécifiques aux différents services :

- L'Etat-Major de zone (EMZ) a suivi un certain nombre de dossiers sensibles dont notamment le suivi de la collision maritime du "TRICOLOR" dans le détroit du Pas-de-Calais, la tempête sur les côtes du Pas-de-Calais et du Nord ainsi que l'élaboration du plan Zonal PIRANET.
- Avec 137 785 interventions, l'activité opérationnelle du service départemental d'incendie et de secours du Nord (SDIS) en 2002 est en nette augmentation (8 %) par rapport à l'année 2001.

Les opérations pour incendies et pour accidents de circulation sont en baisse, tant en nombre (la diminution est respectivement de 4 % et de 6 %) qu'en pourcentage de l'activité opérationnelle globale. Les incendies, qui représentaient 10 % des interventions en 2001, n'en représentent plus que 9 %. Quant aux accidents de circulation, ils passent de 8 % à 7 %. On note à l'inverse une forte augmentation (16 %) du nombre d'opérations pour secours à victimes, dont la part dans l'activité totale passe de 53 % en 2001 à 57 % en 2002.

- L'activité du service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de la protection civile (SIRACED-PC) en 2002, a été largement orientée vers l'amélioration de la prévention des risques naturels et technologiques et l'intensification de la planification : gestion du plan BIOTOX, plan VIGIPIRATE, refonte du plan carburants, mise en œuvre du plan POLMAR.

# ***L'emploi & le développement économique***

*L'Etat a conduit sur les territoires une politique d'appui au développement économique et à l'emploi dans le cadre d'objectifs partagés avec les partenaires économiques comme les collectivités territoriales. Cette démarche est relayée dans une approche interministérielle au titre du projet territorial de l'Etat. Elle se traduit par une offre de service déclinée autour des axes suivants :*

- soutien aux initiatives économiques et à la création d'entreprise ;
- appui à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;
- plans locaux d'action concertés pour l'emploi et l'insertion.

## **Développer l'emploi et la formation professionnelle**

### **A - Situation de l'emploi dans le département :**

- La situation de l'emploi dans le Nord fait apparaître une population active de 1 086 301 (recensement 1999). Le taux de chômage départemental est de 12,2 %. Il est supérieur au taux régional (12,0 %) et au taux national (9,0 %).

Fin décembre 2002, on dénombre 128 871 demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie 1 (soit une diminution annuelle de 0,5 %) dont 28 862 jeunes de moins de 25 ans (soit 22,4 % et une diminution annuelle de 2,2 % des D.E.F.M.) et 44 382 demandeurs d'emploi de plus d'un an (soit 34,4 % des D.E.F.M. et une augmentation de 1,6 % sur un an).

- Pour l'emploi salarié au 31 décembre 2001, on dénombre dans le département du Nord 658 709 salariés (augmentation annuelle 1,2 %) pour 50 367 établissements (augmentation annuelle 0,2 %).

La répartition des salariés se décline de la façon suivante :

- 47 % dans les services ;
- 27 % dans l'industrie ;
- 14 % dans les commerces ;
- 7 % dans la construction.

### **B - Consolider et professionnaliser les emplois jeunes :**

Le programme nouveaux services – emplois jeunes, dont le conventionnement de nouveaux projets s'est achevé en juin 2002, a permis depuis fin 1997 la création dans le département du Nord de plus de 12 000 postes emplois jeunes, relevant à hauteur de 35 % de l'Education nationale, 8 % du Ministère de l'intérieur et 57 % des employeurs (collectivités locales, associations, établissements publics et autres) appelés de "droit commun".

Le plan d'action départemental mis en œuvre selon une approche interministérielle pour permettre la consolidation et la professionnalisation de ces emplois s'est traduit notamment par :

- l'organisation au niveau local de 75 réunions d'information collective auprès des employeurs et des jeunes concernés ;
- la réalisation de diagnostics d'ancrage territoriaux des activités ainsi créées sur chaque zone d'emploi ;
- le financement d'actions d'appui-conseil et la mise en place de 3 dispositifs locaux d'accompagnement en partenariat avec le Conseil Régional, la Caisse des Dépôts et Consignations et Nord-Actif ;
- l'attribution aux associations pérennisant des activités orientées sur

le secteur marchand d'une aide complémentaire de l'Etat dite "épargne consolidée" (848 postes en ont bénéficié en 2002) ;

- la mise en place au niveau du service public de l'emploi, de prestations d'accompagnement individualisé proposées par courrier à chacun des jeunes dont le poste en fin de conventionnement ne sera pas maintenu.

### **C - Plan local d'insertion par l'économie (PLIE) :**

Quatre de ces plans ont été créés dans le département en 2002 :

- 2 sur le bassin de Lille : PLIE métropole Nord-Ouest et PLIE Sud Est métropole ;
- 2 sur le bassin de Valenciennes : PLIE de Val Métropole et PLIE de la porte du Hainaut.

Ces dispositifs, gérés par des structures intercommunales, vont permettre, dans le cadre de la mise en œuvre d'une démarche territorialisée d'accompagnement de publics en difficultés particulières d'accès à l'emploi (bénéficiaires du R.M.I., chômeurs de longue durée, jeunes peu qualifiés), la mutualisation de moyens sur la construction de parcours individualisés d'insertion devant concerner, d'ici le 31 décembre 2006, au total 7 810 personnes avec un objectif de 50 % de débouchés vers un emploi durable.

Il a été engagé également sur les secteurs de Cambrai et de Hem-Val de Marque une étude de faisabilité pour la mise en place d'un plan au cours de l'année 2003.

### **D - Egalité des chances : hommes - femmes :**

Plusieurs actions ont été menées : elles visent essentiellement à insérer les femmes dans les emplois majoritairement masculins sur le Valenciennois. L'expérience de Deffi industrie a permis, en lien avec le Conseil régional, la mise en place de parcours alliant la mesure S.I.F.E. avec les contrats de qualification jeunes et adultes, financés par le F.A.F.T.T. pour une insertion dans les industries de transports terrestres.

### **E - Accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur parcours :**

Deux actions spécifiques ont été menées envers des demandeurs d'emploi sans qualification professionnelle et sans diplôme rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi et notamment des femmes pour les amener vers les métiers du bâtiment.

Le but de ces actions était d'élargir les choix professionnels en proposant de nouveaux métiers mais aussi de répondre à des besoins exprimés par la branche professionnelle.

La démarche est articulée en deux temps :





- orienter et soutenir la personne dans sa démarche de recherche d'emploi ;
- assister la personne dans son parcours de réinsertion et l'orienter vers des structures adaptées.

## F – L'insertion par l'activité économique :

- mise en place de l'aide à l'accompagnement dans les associations intermédiaires en application de la circulaire du 8 avril 2002 du Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Le montant de l'aide pouvant varier entre 4 500 € et 24 000 €. Cette aide a bénéficié à 21 associations intermédiaires pour Nord-Lille et 5 pour Nord-Valenciennes.

- l'aide aux postes d'insertion qui était demeurée inchangée depuis 1999 a ainsi été valorisée de 762 € soit une augmentation de 10 % à compter du 1er janvier 2002.

- en 2002, la démarche d'évaluation se poursuit avec l'engagement d'une étude visant à expertiser une expérience de " prescription qualifiée " et les conditions de son transfert sur l'ensemble du territoire départemental. L'objet de la démarche vise à améliorer les parcours d'insertion et ainsi augmenter les sorties positives vers l'emploi classique dans le cadre d'un projet professionnel adapté aux besoins de chacun.

- pour faire face aux difficultés économiques que traversent les entreprises de travail temporaires d'insertion en 2002 et afin de garantir le maintien des plateaux techniques garantissant la continuité d'un accompagnement de qualité, la Direction du Travail Nord-Lille a accordé une aide de soutien exceptionnelle en mobilisant plus de 60 % de l'enveloppe du Fonds départemental d'insertion.

### L'insertion par l'activité économique en chiffres (conventions C.D.I.A.E. 2002)

	Nombre SIAE conventionnées en 2002 dans le département du Nord
Associations intermédiaires	38
Entreprises d'insertion	34
Entreprises de travail temporaire d'insertion	11
Activités d'utilité sociale	135
<b>TOTAL</b>	<b>218</b>

## G – Action territorialisée du service public de l'emploi contre le chômage de longue durée :

Les actions conduites en 2002 se poursuivent dans les champs de la lutte contre l'exclusion et des résolutions des difficultés de recrutement. De même, la validation des acquis de l'expérience connaît un début de mise en œuvre avec un investissement fort de l'A.F.P.A. Cette action est ciblée en priorité sur les bénéficiaires du programme nouveaux services emplois jeunes et les salariés compris dans les mesures de licenciement.

## H - Mobilisation des acteurs autour de la mise en place du P.A.R.E. - P.A.P. :

Conformément à la nouvelle convention d'assurance chômage de janvier 2001, l'A.N.P.E. s'est mobilisée dans la mise en œuvre du programme d'action personnalisée pour un nouveau départ (P.A.P.

N.D.). De juillet 2001 (date de lancement) jusqu'au 31 décembre 2002, 259 640 demandeurs d'emploi ont bénéficié d'un entretien à ce titre.

En parallèle, des propositions de service renforcé ont été proposées pour favoriser leur retour à l'emploi. Ainsi les entrées en formation progressent de 21 % et les mesures et aides à l'embauche sont mobilisées (en 2002, 2 962 C.I.E. et 832 S.A.E. ont été conclu auxquels il faut ajouter les aides du P.A.R.E. : 382 A.D.E et 857 A.F.P.E. pour la période du 1er juillet 2001 au 30 novembre 2002).

## I - Des actions ciblées vers les problématiques de recrutement sectorielles :

Dans les bassins, l'agence nationale pour l'emploi, en partenariat avec les acteurs locaux (A.F.P.A., ASSEDIC et autres organismes de formation) pilote des opérations de rapprochement entre les entreprises et les demandeurs d'emploi.

Organisées en 1/2 journées et ciblées sur des secteurs d'activité, ces actions visent à informer les personnes sur les métiers et sur les dispositifs de formation disponibles voire déficitaires. Des entreprises en cours de recrutement, sont invitées à rencontrer les demandeurs d'emploi à cette occasion.

Des initiatives multiples sont à signaler : les rencontres métiers sur Lille, les jeudis de l'emploi dans le Versant Nord Est et le Douaisis, les mardis du Cambrésis.

## J - Le recrutement par simulation : un dispositif de recrutement sur mesure :

Proposée par l'Agence nationale pour l'emploi, elle permet de sortir des pratiques traditionnelles de recrutement basées sur le niveau de formation ou les diplômes obtenus.

Cette méthode permet de pourvoir des postes pour lesquels les connaissances techniques ne sont pas incontournables en évaluant les candidats avec des exercices personnalisés qui reproduisent les situations de travail.

Plusieurs entreprises du département sont entrées dans la démarche : la Française de mécanique, Sevelnord, Daimler Chrysler et plusieurs centres d'appels (B2S, Bertolmann).

Au total, ce sont près de 500 embauches qui ont été réalisées grâce à cette méthode.

## K - La lutte contre les discriminations à l'emploi dans le cadre du dispositif CODAC - N° d'appel 114 :

L'action de l'Etat dans ce domaine s'est exprimée, notamment à travers le traitement des signalements du numéro 114 et à travers la mise en place de formations sur le thème de la lutte contre les discriminations.

*Accompagner et informer les victimes de discriminations raciales à l'emploi*

Au cours de l'année 2002, la Préfecture a reçu 171 signalements dont 32 % concernaient l'accès à l'emploi, la vie professionnelle et la formation professionnelle.

Pour traiter ces signalements, la Préfecture a fait appel à un réseau de "référénts 114" constitué notamment de représentants d'organismes de lutte contre les discriminations et de médiation et des ser-



# ***l'emploi & le développement économique***

vices des D.D.T.E.F.P.

*Former les agents des services publics concernés par les problèmes de discriminations raciales à l'emploi*

Deux sessions de formation portant sur la compréhension et la prévention des discriminations raciales sur le marché de l'emploi ont été organisées en 2002 à Roubaix et Roncq et proposées notamment aux personnels de l'A.N.P.E., des Directions du Travail, Missions Locales, P.A.I.O., P.L.I.E., C.B.E. et de l'Education Nationale. 23 personnes ont bénéficié de ces formations.

## **L - Politique d'évaluation :**

Conformément aux directives nationales d'orientation, la Direction départementale du travail du Nord-Lille a poursuivi en 2002 l'évaluation des dispositifs " politique de l'emploi " en ciblant prioritairement les stages d'insertion et de formation à l'emploi (S.I.F.E. collectifs).

## ***Le développement économique***

### **A - La mission de soutien aux entreprises :**

- Créée fin 1999 pour aider les responsables des P.M.E., commerçants et artisans de l'arrondissement de Lille dans leurs relations avec les services de l'Etat et les organismes relevant du monde économique, la mission de soutien aux entreprises (M.S.E.) a rencontré à ce jour plus de 400 entreprises de l'arrondissement de Lille.

Le nombre de créateurs d'entreprise représente une part importante des interventions (24 %), le secteur du commerce et de l'artisanat est également largement concerné (52 %).

- Depuis septembre 2002, la Mission est animée par deux personnes, afin de conforter sa mission première : apporter une réponse rapide aux chefs d'entreprise.

En 2002, le réseau de la M.S.E. s'est élargi aux caisses maladie et vieillesse des commerçants et artisans pour répondre aux problèmes soulevés dans ce domaine.

La M.S.E. a également accru son partenariat avec de nombreux acteurs économiques tels que Nord-Entreprendre, la C.G.P.M.E., certaines collectivités territoriales...

Enfin, à la demande de plusieurs associations de chefs d'entreprise, la M.S.E. s'est investie, avec l'aide des services de l'Etat, dans la création d'un comité d'usagers " administrations - entreprises ", mis en place en juillet 2002 par le Préfet.

### **B - Soutien aux entreprises en difficultés :**

L'année 2002 a été marquée par une dégradation sensible de l'activité économique à l'origine d'une augmentation des procédures de licenciements collectifs, touchant plus particulièrement certains secteurs géographiques (Roubaix/Tourcoing/Vallée de la Lys) ou économiques (textile). Dans ce cadre, 45 cellules de reclassement ont été subventionnées par les services des D.D.T.E.F.P.

L'émergence puis la persistance de ces difficultés ont conduit les services à :

- redéfinir le cahier des charges destiné aux cabinets de reclassement dans le but d'améliorer la qualité de la prestation offerte aux salariés licenciés ;

- participer de façon quasi systématique aux réunions de commissions de suivi de ces cellules afin d'en optimiser le fonctionnement ;

- mener une importante enquête d'évaluation des résultats obtenus.

**Cellule de veille :** un traitement inter-institutionnel s'est développé sous l'égide de la Préfecture favorisant la mise en synergie des informations et des moyens propres à chaque institution dans la résolution des difficultés rencontrées par les entreprises et les salariés licenciés. Cette approche a été renforcée fin 2002 par la mise en place d'une part de cellules de veille pour un traitement anticipé des problèmes économiques, et d'autre part par un renforcement du rôle du Service Public de l'Emploi dans la gestion des licenciements économiques importants.

L'année 2002 s'est enfin traduite, dans un contexte démographique de vieillissement de la population, par une gestion plus restrictive des dispositifs de départ en préretraite compensée par la mise en œuvre du dispositif CATS (cessation anticipée des travailleurs salariés) dont la mise en œuvre a été déconcentrée en octobre 2002. Une montée en puissance de cette mesure est attendue en 2003.

### **C - Mission économique de la Douane :**

La Mission économique est une mission prioritaire destinée à faciliter le commerce international et offrir aux opérateurs du commerce extérieur les procédures les plus adaptées à leurs besoins. Il s'agit d'une évolution communautaire dans un contexte de mondialisation.

Ceci se traduit par la simplification et l'accélération du dédouanement grâce à plusieurs mesures :

- Dans un souci d'allègement des formalités de dédouanement incombant aux entreprises a été créée la déclaration d'échanges de biens (D.E.B) par différents procédés et notamment, sur le WEB (site [www.deb.douane.finances.gouv.fr](http://www.deb.douane.finances.gouv.fr))

- La procédure de dédouanement à domicile (PDD) permet à l'entreprise qui en bénéficie d'effectuer les formalités douanières directement à partir de ses installations sans présenter les marchandises au bureau de douane.

- Au vu des demandes croissantes exprimées par des opérateurs, un guichet unique va être installé à Lille permettant de délivrer plus vite (en 1 jour contre 5 jours auparavant) les titres du commerce extérieur (documents de surveillance, licences). Ce guichet unique constitue une réponse pour améliorer la compétitivité des ports français et les services rendus aux entreprises.

### **D - Le développement industriel et technologique :**

La Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, en partenariat avec d'autres services de l'Etat est engagée, depuis le début du Contrat de Plan 2000 - 2006 dans une logique de plan régional sectoriel ou thématique. Elle initie également des actions spécifiques pour favoriser l'émergence de nouvelles filières industrielles ou sensibiliser le tissu industriel régional à des thématiques stratégiques au plan national.

#### ***1. Les actions structurantes du tissu industriel***



- environnement et éco-industries : démarrage d'un groupe de réflexion destiné à favoriser l'innovation dans ce secteur.
- plan régional textile - habillement : création d'un centre de recherche à vocation européenne sur les textiles techniques ayant pour objectif de positionner l'industrie régionale au tout premier plan de ce sous secteur textile.
- plan régional mécanique, métallurgie et biens d'équipement industriels : suivi par la D.R.I.R.E. du processus de validation du plan sectoriel des biens d'équipement industriels avec la Région et les Syndicats Professionnels.
- plan régional imprimerie et création graphique : finalisation de l'état des lieux et définition des principales actions à mener dans le cadre du plan.
- biologie - santé : initiative "EURASANTE" de la métropole lilloise dont le rôle est de favoriser la création et l'implantation d'entreprises innovantes dans le domaine des biotechnologies.
- ferroviaire: en 2002, l'effort a porté sur une sensibilisation des PME/PMI à la stratégie et à la performance.

## 2. Actions de sensibilisation et d'animation sur les thèmes importants

- le plan régional de soutien à l'innovation : participation à la mise en place des indicateurs de suivi pour apprécier l'évaluation des actions menées en région.
- intelligence économique : l'Etat s'est doté d'un outil unique en France implanté dans la région : le comité de développement de l'intelligence économique et stratégique porté par l'Université de Lille II - Droit et Santé.
- N.T.I.C. : suivi d'actions importantes décidées en 2001, notamment celle menée par le Centre de ressources régional en N.T.I.C.
- observatoire des centres de compétences technologiques : créé en 2002, cet observatoire de compétences Nord - Pas-de-Calais / Picardie a un double objectif : permettre à une entreprise de trouver une assistance dans un projet de développement technologique ou organisationnel et de permettre aux centres de compétences régionaux de faire connaître leurs offres auprès des entreprises au niveau national.

## E - Le respect de la législation du travail :

Par ses missions essentielles, l'Inspection du travail contribue à préserver la santé et la sécurité au travail, à accroître l'effectivité du droit du travail, à accompagner le développement du dialogue social.

Dans le domaine de la prévention des risques professionnels, elle développe des actions coordonnées avec les partenaires tels que la Caisse régionale d'assurance maladie (C.R.A.M) et les services de la santé au travail pour l'action " Ethers de Glycol " qui a été menée auprès des petites entreprises du Valenciennois.

Elle a par ailleurs un rôle de pilote dans le domaine de la lutte contre le travail illégal aussi bien au niveau répressif qu'au niveau des actions préventives : en 2002, l'Inspection du Travail a relevé 228 procès-verbaux pour travail illégal dont 177 pour travail dissimulé.



Photo DRETFP

## F - L'évaluation des risques :

L'évaluation des risques est une nouvelle priorité dans les entreprises. Afin de sensibiliser les P.M.E. à leurs obligations en la matière, des réunions ont été organisées par les D.D.T.E.F.P. sur l'ensemble du département, touchant plus d'une centaine d'entreprises, en collaboration avec l'ensemble des services de prévention (C.R.A.M., O.P.P.B.T.P., A.R.A.C.T, médecins du travail).

## Glossaire des sigles utilisés :

A.C.C.R.E	Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises	D.D.T.E.F.P	Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
A.N.P.E	Agence nationale pour l'emploi	D.R.I.R.E.	Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
A.F.P.A.	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes	D.R.T.E.F.P	Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
A.R.A.C.T.	Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail	E.D.E.N	Encouragement au développement des entreprises nouvelles
A.S.S.E.D.I.C.	Association pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce	M.S.E	Mission de soutien aux entreprises
C.B.E	Comité de bassin d'emploi	N.T.I.C	Nouvelles technologie de l'information et de la communication
C.C.I	Chambre de commerce et d'industrie	O.P.P.B.T.P.	Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics
C.D.D	Contrat à durée déterminée	P.A.I.O	Permanence d'accueil, d'information et d'orientation
C.D.I	Contrat à durée indéterminée	P.A.P	Projet d'Action Personnalisée
C.E.C	Contrat emploi consolidé	P.A.R.E.	Plan d'Aide au Retour à l'Emploi
C.E.S	Contrat emploi solidarité	P.L.I.E.	Plan local d'insertion par l'économie
C.G.P.M.E	Confédération générale des petites et moyennes entreprises	P.R.C.T.E	Plan régional de création - transmission d'entreprises
C.I.E.	Contrat Initiative Emploi	P.R.S.I.	Plan régional de soutien à l'innovation
C.O.D.A.C	Commission d'accès à la citoyenneté	S.A.E.	Stage d'Accès à l'Emploi
C.R.C.I	Chambre régionale de commerce et d'industrie	S.G.A.R	Secrétariat pour les affaires régionales
D.I.G.L.P.O.R.T.		S.I.A.E	Structure d'insertion par l'activité économique
D.R.C.A	Délégation régionale au commerce et à l'artisanat	U.R.S.S.A.F	Union de recouvrement pour les cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales

# Action éducative, Jeunesse & Sports

L'année 2002 s'est inscrite dans une baisse continue des effectifs scolaires, nettement marquée depuis plusieurs années (- 3,3 % d'élèves en pré-élémentaire et élémentaire depuis 1999) et qui concerne l'ensemble des cycles d'enseignement de l'élémentaire au lycée ; seule une légère reprise en pré-élémentaire a pu être notée à la rentrée 2002.

Cependant, la population scolaire du département du Nord reste conséquente et marquée par des caractéristiques constantes : un pourcentage fort de scolarisation d'enfants de deux ans (61,37 % pour 34,70 % au niveau national) et le poids des élèves relevant de zones d'éducation prioritaire (74015 élèves dans 521 écoles et 35583 élèves des 76 collèges en réseau d'éducation prioritaire).

## Les principales caractéristiques de la population scolaire dans le département du Nord

On comptait à la rentrée 2002, dans les établissements scolaires du Nord les effectifs suivants :

1er degré		
	Elèves	Etablissements
Public	240 542	1893
Privé	67 523	315
<b>TOTAL</b>	<b>308 065</b>	<b>2208</b>
2ème degré		
	Collégiens	collèges
Public	107 716	206
Privé	44985	86
<b>TOTAL</b>	<b>152 701</b>	<b>292</b>
	Lycéens	Lycées
Public	91 671	115
Privé	40 592	61
<b>TOTAL</b>	<b>132 263</b> <b>+ 98 SEGPA*</b>	<b>176</b>

\*Section d'enseignement général et professionnel adapté

Le nombre d'enseignants du public, 14 970 instituteurs et professeurs des écoles et 17 634 professeurs agrégés et certifiés, permet d'obtenir dans le département du Nord, des taux d'encadrement d'élèves toujours améliorés, particulièrement dans les zones de prévention de la violence et dans les zones d'éducation prioritaire.

**1 - la mise en place de dispositifs d'accueil et d'apprentissage adaptés à des publics à besoins spécifiques favorisée par un contexte partenarial**

Dans la continuité des politiques partenariales développées depuis 1998, 18 nouvelles signatures de contrats éducatifs locaux ont permis de poursuivre la mise en cohérence des actions éducatives au profit des écoliers et collégiens sur des territoires relevant de zone difficile.



La prévention de la violence trouve sa traduction dans l'animation et le pilotage des réseaux d'expérimentation de lutte dans les établissements contre la violence basés sur les sites de Maubeuge, Lille et Roubaix -Tourcoing

La scolarisation des publics à exigences particulières fait partie des missions et préoccupations permanentes des services départementaux de l'éducation nationale du Nord, département qui doit notamment endiguer un afflux important de jeunes primo-arrivants non francophones, réfugiés ou encore enfants des gens du voyage.

C'est pourquoi des efforts particuliers ont été poursuivis et intensifiés à la rentrée 2002 : 7 classes d'intégration et 4 classes d'accueil ont été créées, auxquelles s'ajoutent 2 dispositifs Passage destinés aux néo-migrants âgés de 16 à 18 ans et basés aux lycées J. Monnet de Lille et Van der Meersch de Roubaix.

Quant à la prise en charge des enfants malades ou accidentés, elle a pu être améliorée grâce à la mise en œuvre du SAPAD-EMA (service d'assistance pédagogique à domicile pour les enfants malades ou accidentés) : plus de 130 élèves ont pu être assistés dans le cadre de ce dispositif , sur l'année scolaire 2001-2002.

Pour remotiver les élèves en grande difficulté ou "décrocheurs", différents dispositifs élaborés en partenariat avec la protection judiciaire de la jeunesse ou la Direction régionale du travail de la formation et de l'emploi existent : une nouvelle classe-relais à Maubeuge est ainsi venue s'ajouter aux 8 préexistantes, et 6 nouvelles plate-formes des métiers privilégiant l'alternance sont réparties sur l'ensemble du département en sus des deux premières créées en 2001.

En outre, une réponse aux difficultés d'insertion de plus de 1500 jeunes, âgés d'au moins 16 ans, a été apportée par les actions de la Mission Générale d'Insertion.

### 2 - Les lignes de force de l'action pédagogique :

L'année 2002 a été marquée pour les acteurs de l'école maternelle et élémentaire par la parution de nouveaux programmes ambitieux. Leur mise en œuvre et l'accompagnement des enseignants qui en découlent ont constitué une part importante de la politique éducative départementale : conférences pédagogiques, création d'un groupe départemental de suivi des nouveaux programmes, pro-

# Action éducative, Jeunesse & Sports



duction d'articles pour un Bulletin départemental spécial et création d'un forum de discussion sur le site internet de l'inspection académique.

Les actions en faveur de l'enseignement des langues vivantes ont été intensifiées : à la rentrée 2002, tous les CM2 et CM1 et 47,5 % des CE2 bénéficiaient de l'enseignement d'une langue vivante étrangère (soit 67 351 élèves), l'anglais, l'allemand et le néerlandais étant les langues les plus enseignées dans les écoles du Nord. Pour le néerlandais, son développement est pensé en cohérence avec la construction de l'Euro-région et sur un cursus école, collège, lycée. Outre la formation initiale en IUFM, le nombre de professeurs des écoles ayant bénéficié d'une formation continue en langue vivante étrangère s'élève à 200 pour l'année 2001-2002.

La politique volontariste de l'Inspection Académique du Nord dans le domaine des TIC s'est confirmée en 2002. La connexion à Internet de l'ensemble des écoles a été achevée (équipement d'un ordinateur, d'une imprimante et d'un modem par école).

Dans le domaine de la formation, afin de répondre à la forte densité de population dans certains secteurs, quatre nouveaux centres de formations et de ressources spécifiques (CFRS) ont été implantés à Maubeuge, Roncq, Marquette lez Lille et Bailleul. Treize centres départementaux, équipés de quinze postes et d'un serveur utilisent les technologies développées pour les classes pupitres.

Outre leur vocation à répondre aux besoins des enseignants du premier et du second degré, ces centres peuvent être ouverts au public en dehors du temps scolaire en accord avec les municipalités compétentes.

Enfin, 43 serveurs ont été installés à raison d'un par circonscription de l'éducation nationale ne possédant pas de classe pupitres. Dans chacune de ces circonscriptions, une école dite pilote, remarquée pour son dynamisme dans les TIC rayonnera sur l'ensemble des écoles voisines comme le font déjà les écoles à classe pupitres.

La prévention de la violence routière a été une priorité grâce à la mise en place du groupe départemental de pilotage " Education et Prévention routières " chargé de conseiller et d'assister le correspondant départemental de l'Education nationale sur ses trois objectifs prioritaires : les jeunes en 2 roues motorisés, la sensibilisation des lycéens aux problèmes de la vitesse et de l'alcool au volant, la prévention en entreprises. Parmi les actions menées, on peut noter la formation de jeunes, d'enseignants du 1er degré, l'action des correspondants Sécurité routière, un concours de dessins dans les écoles maternelles.

## Les actions en faveur de la jeunesse et du développement du sport

### A - Le développement de la structuration des pratiques sportives :

#### 1 - Structurer les politiques sportives fédérales :

Il s'agit de soutenir les projets de développement du mouvement sportif. A ce titre, 20 Plans de développement ont été

accompagnés, 10 conventions pluriannuelles finalisées. La part départementale du Fonds national du développement du sport a représenté 2 233 990 euros, elle a permis de soutenir les projets et le fonctionnement de 768 clubs et 68 comités départementaux.

#### 2 - La diversification et la promotion de l'offre des pratiques :

Afin de lutter contre les inégalités socio-économiques d'accès à la pratique 20 000 coupons sport ont été diffusés au bénéfice des familles à ressources modestes. Des actions volontaristes ont été menées dans le cadre du sport au féminin. Enfin, les programmes d'équipement sportifs se sont poursuivis dans le cadre du Fonds Sastre (répartition des bénéfices de la coupe du monde avec 42 projets financés).

#### 3 - La lutte contre la violence dans le sport :

La Commission départementale de la lutte contre la violence dans le sport a été mise en place en septembre dernier. Dans ce cadre, 8 projets pilotes ont été élaborés par des structures appartenant à 3 disciplines (football, basket ball, hand ball). Une étude action a été lancée au plan départemental, concernant les causalités des actes de violence.

### B - Les politiques en faveur des jeunes :

#### 1 - Favoriser l'engagement et la participation des jeunes :

Afin d'inviter les jeunes à prendre des initiatives, les associations ont fait connaître les possibilités qui leur sont offertes. C'est la préfiguration 2003 d'un site Internet " envie d'agir ", d'un guide et de journées de l'engagement.

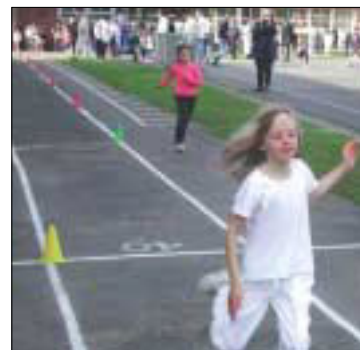


Photo DDE Nord

Par ailleurs, le Conseil départemental des jeunes poursuit sa mission d'interlocuteur sur les politiques de jeunesse. Il est représenté au Conseil économique et social, à la CODAC, au Centre régional d'information jeunesse. Il est à l'initiative du festival de la citoyenneté axé sur l'autonomie des Jeunes. Enfin, les conseils locaux de jeunes 16-25 ans, au nombre de 9, participent à l'animation de la vie locale.

#### 2 - Elaborer et mettre en œuvre des politiques éducatives locales :

87 communes sont actuellement impliquées dans la politique du Contrat éducatif local.

107 255 enfants et jeunes de la maternelle au collège participent aux nombreuses actions proposées par les Comités de pilotage locaux composés d'élus, d'enseignants, de représentants associatifs, de représentants de parents d'élèves.

#### 3 - Développer les capacités d'expression des jeunes :

Par un soutien aux associations et à des formations, la Direction régionale de la jeunesse et des sports participe à des



# Action éducative, Jeunesse & Sports

actions d'éducation à l'image et au développement de pratiques amateurs axées sur le cinéma, la vidéo, l'image numérique, la danse urbaine, le théâtre, les musiques actuelles, les arts de la rue et du cirque.

Elle tient également une large place dans la politique de prévention de l'illettrisme en soutenant et initiant des actions axées sur le plaisir de lire : salon "lire pour jouer-jouer pour lire", réalisation et diffusion de jeux, lancement d'un site internet Animalivre, formation dans le cadre des Contrats éducatifs locaux et des centres de loisirs sans hébergement.

## **C - Une politique partenariale en faveur de la petite enfance :**

### ***1 - L'accueil des mineurs de moins de 6 ans dans le département du Nord en centre de loisirs sans hébergement :***

L'accueil des mineurs de moins de 6 ans dans les centres de loisirs sans hébergement du département du Nord concerne environ 85 000 enfants chaque année. Chaque année, 250 contrôles sont effectués par les conseillers jeunesse et sports avec le concours des caisses d'allocations familiales et des médecins du service de PMI

du Conseil général ( en 2002, 190 visites de structures accueillant des enfants de moins de 6 ans ont été réalisées, dont 50 de façon conjointe)

### ***2 - Un dispositif partenarial renforcé :***

La mise en place de groupes de pilotage DRDJS, CAF, PMI, au sein de chaque arrondissement, permet d'effectuer un suivi des conditions dans lesquelles cet accueil est réalisé, et d'accompagner les structures organisatrices dans une perspective de développement qualitatif.

Ce dispositif partenarial, jusqu'alors mis en place dans le département du Nord en réponse à une dynamique locale, se trouve désormais conforté et institutionnalisé.

En effet, le récent décret n°2002-884 du 3 mai 2002 relatif aux centres de vacances, de loisirs et de placement de vacances accueillant des enfants de moins de six ans, qui complète le code de la Santé Publique (articles R-180-27 à R-180-32), précise désormais le rôle du Conseil Général dans le domaine des centres de vacances, de loisirs et de placement de vacances, et décline les procédures d'intervention à mettre en œuvre.





L'action culturelle et touristique a été marquée en 2002 à la fois par des opérations d'envergure mais également par un renforcement du partenariat permettant d'élargir l'offre culturelle et d'améliorer au final l'accès à la culture.

## Les musées et les opérations de rénovation / extension

Après "La piscine" musée d'art et d'industrie de Roubaix, trois musées du Nord ont pu être rénovés dans le cadre des contrats de plan Etat-Région.

### 1 - Douai, musée de la Chartreuse :

La restauration de la chapelle de cet ancien couvent a permis la présentation d'un fonds ignoré, celui des sculptures du XIXème siècle, jusqu'alors conservé en réserve.

Fréquentation en 2001 : 24 331 visiteurs - fréquentation en 2002 : 33 471 visiteurs, soit 37,57 % d'augmentation

### 2 - Centre historique minier de Lewarde :

Réouvert après travaux en février 2002, il offre désormais des espaces d'accueil, de services, de conservation et d'action culturelle (auditorium, exposition temporaire), indispensables pour la fidélisation des publics.

Fréquentation en 2001 : 127 747 visiteurs - fréquentation en 2002 : 161 712 visiteurs, soit 26,59 % d'augmentation.

### 3 - Musée départemental Matisse du Cateau-Cambrésis :

Il a réouvert ses portes après trois ans de fermeture au public. La rénovation permet de présenter des collections considérablement enrichies depuis dix ans et de développer les espaces d'action culturelle et d'expositions temporaires indispensables.

Fréquentation : 38 000 visiteurs avant la fermeture

L'objectif est de porter la fréquentation à 100 000 personnes d'ici à deux ans.

Dans les musées on note également :

#### • le développement de services d'action culturelle

Corollaire de la mission scientifique du musée, ils conçoivent et mettent en œuvre des actions de sensibilisation et d'éducation en direction de leur public. En outre, et c'est nouveau, se développe le souci d'ouvrir un dialogue en direction des publics ignorants de l'institution muséale et des œuvres qui y sont proposées.

- le musée de Roubaix a travaillé avec l'association ATD Quart Monde

- le musée de Villeneuve d'Ascq a travaillé avec l'association régionale des centres sociaux

- le musée de Tourcoing a initié des actions avec un Institut médico-éducatif et un Institut médico-professionnel des papillons blancs

Ceux de Calais, Arras et Valenciennes ont mis en place un accueil des aveugles et mal-voyants.

#### • l'appui aux échanges internationaux

Les musées sont souvent les premiers vecteurs des échanges



Le Musée Matisse au Cateau photo Conseil Général du Nord, Pierre Chevru

internationaux et touristiques :

- le centre historique minier de Lewarde a été deux fois récompensé en tant que site touristique : prix du meilleur site du patrimoine industriel décerné par la chaîne Odyssée et prix de la présentation la plus originale décerné au salon professionnel du tourisme Mit international.

- des projets transfrontaliers ont été menés avec le Parc d'aventures scientifiques de Frameries (Belgique) : échange et communication en direction des publics individuels et des groupes du Nord de la France et du Hainaut belge.

- le musée d'art moderne de Villeneuve d'Ascq a engagé un partenariat transfrontalier, avec le MAC's (Musée des arts contemporains de la communauté française) au Grand-Hornu, près de Mons, dans le cadre d'Interreg III, pour l'élaboration commune de projets éducatifs ainsi que pour la réalisation d'un plan de communication transfrontalier.

## Hors les murs : les villes d'art et d'histoire

Décerné par le ministère de la culture et de la communication, ce label reconnaît l'engagement de la collectivité dans sa démarche. Une convention signée avec l'Etat formalise les orientations basées sur l'exigence de qualité et le souci des publics. La mise en œuvre du programme est assurée par l'animateur du patrimoine, garant de la qualité des actions et personnage clé de l'animation des projets.

Le département du Nord compte deux villes d'art et d'histoire, Cambrai et Roubaix et deux villes d'art, Lille et Douai. Ce réseau labellisé développe une politique de mise en valeur touristique du patrimoine en partenariat étroit avec les offices de tourisme.

- des guides conférenciers sont recrutés sur examen pour assurer l'ensemble des visites guidées. La formation préparatoire mise en œuvre sur l'ensemble du réseau régional en 2001 a permis l'agrément de 18 nouveaux guides en 2002.

- les programmes de visites à thèmes, de conférences, d'actions d'animation sont établis conjointement. Par exemple, le parcours spectacle organisé par l'office de tourisme de Lille chaque semaine pendant un mois, au cours de l'été. La découverte de la ville, était ponctuée de pauses dans des sites majeurs de la ville offrant au public

un spectacle de qualité sur des chants et musiques du Moyen Age à nos jours.

- Des projets de valorisation peuvent être développés dans le cadre de dispositifs de développement touristique. C'est le cas du projet de signalétique à Cambrai, inscrit dans le "contrat de ville touristique", qui définit trois circuits thématiques de visite en centre-ville mettant en valeur le passé militaire et fortifié de la ville, son héritage religieux et la découverte de ses composantes urbaines.

A Roubaix, à l'occasion de l'ouverture du Musée "la Piscine", la requalification de la Grand-place et la création du centre d'affaires redynamisent les parcours offerts aux visiteurs. Des circuits à vélo, en bus ou en rollers ont été initiés pour les journées du patrimoine vers le Roubaix des années 1930 et les nouveaux parcs urbains créés sur d'anciennes friches industrielles.

La prise de compétence tourisme des communautés d'agglomérations et la mise en place des schémas de développement touristique favorisent l'émergence de politiques de valorisation de l'architecture et du patrimoine. Deux nouveaux dossiers sont en cours d'élaboration dans le Nord : la transformation du label ville d'art pour la ville de Lille ainsi que l'émergence d'un Pays d'art et d'histoire en Flandre littorale, à l'initiative de la ville de Gravelines.

## Amélioration du service rendu aux usagers

Conformément aux objectifs de la Commission administrative régionale (CAR) Culture, la Direction régionale des affaires culturelles s'est attachée en 2002 à faciliter l'accès de tous les publics à l'ensemble des manifestations de la vie culturelle.

Une discrimination positive a été instaurée en faveur des zones sensibles ou éloignées des équipements culturels professionnels et caractérisées par un déficit d'acteurs et de structures culturelles qui ont mobilisé plus de 75 % des crédits du secteur.

On peut se réjouir du succès des contrats locaux d'éducation artistique (CLEA) qu'ils soient spécialisés (Musique à Valenciennes et à Wattrelos, musique et arts plastiques à Dunkerque) ou généraliste (CLEA de Roubaix, du Haut Catésis après ceux de Villeneuve d'Ascq ou de Cambrai).

Un important partenariat s'est également développé avec les centres IUFM du Nord (Villeneuve d'Ascq, Lille, Valenciennes, Gravelines), allant jusqu'à l'intégration d'un module consacré au "partenariat éducation-culture" dans le cursus obligatoire des futurs enseignants. Un soutien a été également apporté aux initiatives artistiques des universités de Lille (Lille I, Lille II, Lille III) et de l'université du Littoral.

• Dans le domaine de l'image, les dispositifs école, collège et lycées au cinéma ont été mis en place depuis quelques années, tandis qu'aujourd'hui, huit lycées du département proposent un enseignement en cinéma-audiovisuel.

19 villes se sont associées à l'opération "un été au cinéma" initiée par le Centre national de la cinématographie et la Direction régionale des affaires culturelles en partenariat avec le Conseil régional, le Conseil général et la Préfecture de région : Aniche, Armentières,

Bruay sur l'Escaut, Cambrai, Douchy les Mines, Dunkerque, Escaudain, Fourmies, Grande Synthe, Halluin, Hautmont, Hem, Jeumont, Lille, Louvroil, Maubeuge, Roubaix, Tourcoing, Villeneuve d'Ascq.

• Dans le domaine de la politique de la ville citons le "Programme national de développement des pratiques artistiques et culturelles des jeunes dans les sites en contrat de ville".



Une enveloppe exceptionnelle de 98 000 euros aura permis de financer sur le département du Nord, 6 projets d'envergure, portés par des structures culturelles de la métropole lilloise (la musique et la danse étant privilégiées) et d'organiser un séminaire européen sur les cultures urbaines.

• L'amélioration du service public culturel a concerné tous les domaines : établissements du spectacle vivant (sensibilisation des publics, stages de pratiques, actions artistiques décentralisées), des musées ou des établissements d'enseignement musical et chorégraphique.

Il faut souligner l'importance du thème de la lecture publique qui constitue un mode d'accès privilégié aux manifestations de la vie culturelle de la cité.

Les contrats ville-lecture ont permis de réunir l'ensemble des partenaires du livre dans la réalisation de programmes en direction des publics les plus larges. Celui de Roubaix en est à sa deuxième année et développe de nombreuses initiatives en direction du milieu scolaire et du tissu associatif. Un deuxième contrat a été signé à Wattrelos pour faire une large place aux "relais-lecture" dans les quartiers. Une réflexion a également été engagée sur Villeneuve d'Ascq et un état des lieux lancé en fin d'année.

C'est sur le plan de l'intercommunalité que l'évolution a été la plus rapide en 2002 : la prise de conscience de l'importance d'une politique concertée autour du développement du livre et de la lecture a entraîné de nombreuses intercommunalités à travailler avec l'Etat pour définir les projets à mettre en œuvre. On peut ainsi citer le travail engagé avec les communautés de communes des Deux Helves, du Pays de Cassel, du Carembault, du Pays de Bavay, du bassin de la Colme et les Communautés d'agglomération des Portes du Hainaut, de Maubeuge Val de Sambre.

La mission de développement de la culture en milieu pénitentiaire commence à porter ses fruits. En 2002, elle s'est accompagnée d'actions de formation, et elle permet d'envisager pour 2003 la prise en compte d'autres secteurs de l'action culturelle (spectacle vivant par exemple).

L'association des bibliothèques des hôpitaux conduit une action intéressante au niveau du Centre hospitalier régional universitaire (CHRU). Des liens ont été noués avec l'hôpital de Tourcoing afin de soutenir une action de développement de la lecture au sein du service pédiatrie. Toutefois l'absence d'objectifs communs avec l'agence régionale de l'hospitalisation (ARH) n'a pas permis de développer ce partenariat de manière complètement satisfaisante.



**D**ans le cadre du contrat de plan 2000-2006, l'Etat, la Région, les départements du Nord et du Pas de Calais, les organismes d'assurance maladie et l'Union régionale des médecins exerçant à titre libéral se mobilisent afin d'élaborer et de mettre en œuvre une politique régionale de santé publique ambitieuse et cohérente.

La déclinaison de cette politique régionale a été décidée afin d'associer les intercommunalités dans l'élaboration des programmes territoriaux de santé en cohérence avec les autres politiques locales comme la politique de la ville.

La santé, c'est aussi la mise en œuvre du principe de précaution et la mise en place d'une organisation de surveillance fiable. Il appartient aux services de l'Etat de contrôler les conditions de sécurité sanitaire, de surveiller certaines maladies, et enfin de maîtriser et contrôler la gestion des risques liés à notre environnement quotidien (qualité de l'eau, de l'air, des sols, de l'habitat).

## La veille sanitaire et la promotion de la santé

### A - La veille sanitaire quotidienne et la gestion de crise :

L'Etat poursuit une politique d'information auprès des professionnels de santé au sujet des maladies à déclaration obligatoire. En 2002, 351 déclarations ont été reçues, dont 156 cas de tuberculose, 63 cas de méningite à méningocoque, 12 foyers de toxi-infections alimentaires (5 en collectivités et 7 familiales) et 3 suspicions de maladies de Creutzfeldt-Jakob. La mise en place d'une garde régionale a été testée et est opérationnelle depuis début 2001, avec informatisation des protocoles d'alerte.

En 2002, la cellule de veille sanitaire a géré une augmentation d'activité de 12 %, essentiellement liée aux déclarations de saturnisme, aux déclarations de listériose et aux signalements des infections nosocomiales (disposition de juillet 2001). L'Etat a renforcé la surveillance épidémiologique en testant et corrigeant le protocole d'intervention et de gestion des toxi-infections alimentaires (TIAC) élaboré en 2001. Un protocole de signalement des infections nosocomiales a été mis en place par le coordonnateur régional et le comité de coordination pour la lutte contre les infections nosocomiales (CCLIN Paris-Nord) et 2002 a vu la consolidation du dispositif.

La volonté d'améliorer l'organisation de la garde médicale suite à la grève nationale des médecins généralistes a entraîné un travail de concertation important avec le Conseil de l'Ordre tout au long de l'année et la mise en place de la sectorisation médicale.

Face au risque de bio-terrorisme, les établissements ont été informés en fin d'année de la transmission obligatoire de données individuelles à l'autorité sanitaire en cas d'orthopoxviroses dont la variole et la nécessité d'actualiser les plans d'urgence pour les risques Nucléaire Radiologique Bactériologique et Chimique (NRBC).

### B - la lutte contre le V.I.H./V.H.C. :

L'enveloppe d'un montant de 1,4 Million d'euros a contribué au financement des actions de prévention et de soutien, de réduction des risques, d'aide à domicile, d'études et de communication. Les actions prioritaires ont porté sur le milieu carcéral (avec une journée inter-



Photo Préfecture du Nord

régionale sur la réduction des risques infectieux), le suivi du programme et des réseaux Hépatite C, le suivi des actions de réduction des risques infectieux sur le Valenciennois et un projet de boutique sur le même thème dans le sud du département, ainsi que différentes démarches d'évaluation.

Le contrôle et l'agrément des centres de dépistage anonymes et gratuits (CDAG) a été poursuivi en 2002.

### C - Les actions de santé en milieu pénitentiaire :

Les inspections des établissements pénitentiaires ont porté sur l'organisation des soins et l'hygiène des locaux.

La révision des protocoles de soins entre établissements pénitentiaires et établissements de soins se fera sur 2002 et 2003. Parallèlement, un renforcement des moyens en personnels médicaux et para-médicaux pour le service médico-psychologique régional (SMPR) a été discuté dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens.

L'élaboration d'un programme d'éducation à la santé au centre de détention de Loos s'est poursuivi en 2002 avec le concours du Comité Régional d'Education à la santé (CRES).

## La sécurité alimentaire

La Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la répression des fraudes, la Direction Départementale des Services vétérinaires et les douanes contribuent par le contrôle de la chaîne alimentaire du producteur au consommateur et des conditions de transport infra-département et aux frontières, à la sécurité alimentaire.

### A - Production et grossistes :

Le rôle de l'Etat est essentiellement de vérifier la conformité des produits mis sur le marché. En matière de sécurité alimentaire cela concerne notamment les additifs et contaminants et substances indésirables, les matériaux au contact et les pratiques de fabrication.

En plus des dispositions pénales, de nouveaux pouvoirs de police administrative permettent désormais aux agents d'ordonner des mesures correctives immédiates (injonctions), voire de proposer à l'autorité préfectorale la fermeture des établissements lorsque leurs modes de production peuvent présenter un danger pour la santé ou la sécurité des personnes.

C'est ainsi que 130 visites de producteurs ou de grossistes ont été effectuées aboutissant à 19 procédures contentieuses, 45 avertisse-

ments, 4 saisies de produits à risque et 2 procédures administratives préconisant la remise en état de l'appareil de production.

L'Etat participe au plan national de protection contre l'ESB et cinq enquêtes annuelles ont ciblé les secteurs des produits carnés et de l'alimentation animale (absence de farines animales, anabolisants, antibiotiques ...).

## B - La distribution :

Avec une moyenne de trente prélèvements micro biologiques par mois, l'Etat assure une surveillance régulière des produits à risque (listéria, salmonelles ...).

Deux types de commerces ont été plus particulièrement ciblés :

- la restauration commerciale avec 200 contrôles, 50 procès verbaux, 72 rappels de réglementation et une fermeture administrative pour remise en état des locaux.

- les boulangeries-pâtisseries et les traiteurs.

Un renforcement des contrôles en matière de sécurité alimentaire a été institué à l'occasion de trois périodes sensibles, en collaboration avec les autres services concernés : l'opération interministérielle vacances, la braderie de Lille et une opération de fin d'année sur les produits " festifs ".

Un pôle de compétence en matière de sécurité sanitaire des aliments associant 6 services de l'Etat (DDSV, DDASS, DDCCRF, DIDD, DDAM, DRAF) a été mis en place à la fin de l'année 2002.

## La santé et l'environnement

### A - la qualité de l'eau et la lutte contre la légionellose :

L'organisation du contrôle de la qualité des eaux distribuées réalisée en application du décret du 20 décembre 2001 a réduit le volume des prélèvements. Il a permis un contrôle plus intelligent, adapté à la connaissance de la qualité, l'objectif principal étant toujours la protection de la santé et la meilleure information possible des usagers .

Au cours de l'année 2002, 5930 prélèvements n'ont pas révélé de problèmes de pollution chronique, les quelques cas de non-conformité ont fait l'objet d'une intervention immédiate auprès de l'exploitant et d'un suivi renforcé de la part de nos services.

Chaque sous-préfet d'arrondissement a reçu un descriptif détaillé des installations de distribution d'eau destinées à la consommation humaine (captages, installations de traitement et de distribution, installations de conditionnement de l'eau) ainsi qu'une information sur la qualité des eaux distribuées.

Un effort d'information particulièrement important a été entamé tant auprès des exploitants, maîtres d'ouvrage et des maires concernés. Cette information était ciblée en fonction de leurs besoins et leur a permis d'avoir connaissance à des degrés divers, des résultats des prélèvements effectués sur les installations de production et de distribution, les valeurs minima moyennes et maxima des principaux paramètres mesurés par commune.

Les exploitants ont été invités à procéder à un recensement des branchements en plomb, une attention particulière étant portée sur les locaux sensibles (écoles maternelles et primaires, crèches, cantines scolaires, établissements sanitaires) ainsi qu'à l'évaluation du potentiel de dissolution du plomb en collaboration avec nos services , tou-

tes les données devraient être analysées au cours de l'année 2003.

### B - l'habitat indigne et insalubrité :

#### • Eradication de l'habitat indigne

La problématique des risques sanitaires à l'intérieur des locaux constitue un réel enjeu de santé publique dans notre département.

Le département du Nord, pour des raisons historiques et économiques, totalise un grand nombre de logements anciens (près de la moitié des logements du département datent d'avant 1948) et/ou insalubres.

Aujourd'hui les services de l'Etat du Nord (DDASS et DDE) s'organisent pour mener une politique globale d'éradication de l'habitat indigne. Elle est basée sur une aide technique et financière aux collectivités locales volontaires pour développer des actions partenariales du traitement de l'insalubrité et de lutte contre le saturnisme infantile (intoxication par le plomb chez les jeunes enfants) en articulation avec le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) et le programme régional d'action en santé environnement (PRASE).

#### • Lutte contre le saturnisme infantile :

Depuis le 16 septembre 2002, le département du Nord est défini, dans son ensemble, comme une zone à risque d'exposition au plomb. La réalisation, par les propriétaires, d'un diagnostic plomb au moment de la vente d'un logement datant d'avant 1948 est donc devenu obligatoire sur tout le département.

Dans le cadre du PRASE, une action expérimentale, de sensibilisation et de mobilisation des professionnels de santé autour du dépistage du saturnisme infantile sur la ville de Roubaix, a permis de dépister depuis 2001 environ 400 enfants dont un vingtaine était atteinte de saturnisme. Une action a été lancée en 2002 dans le sud du département afin de favoriser le repérage des logements insalubres.

En octobre 2002, la Préfecture du Nord a lancé, en partenariat avec le SAMU et les services départementaux d'incendie et de secours, la campagne nationale annuelle de prévention des intoxications au monoxyde de carbone auprès du grand public.

En 2002, ce sont près de 250 enquêtes techniques de logement qui ont été réalisées par la DDASS suite à des problèmes de logements insalubres ou suite à des cas de saturnisme infantile ou d'intoxication au monoxyde de carbone.

### C - Les risques industriels l'assainissement, et les déchets :

#### • Prévention des risques accidentels :

La prévention des accidents, et en particulier sur les sites





SEVESO a été au cœur de l'action de la DRIRE. Près d'une centaine d'études de dangers portant sur les 47 sites SEVESO seuil haut de la région sont en cours d'examen par les inspecteurs. 46 d'entre elles ont d'ores et déjà fait l'objet d'un arrêté imposant des mesures de sécurité ou des études complémentaires visant à réduire les risques. Des tiers-experts ont été sollicités pour donner un regard extérieur sur les points les plus délicats.

Par ailleurs, plus de 100 inspections approfondies ont été menées tout au long de l'année 2002. Dans près de 60% des cas, des sanctions ont été prises, afin d'imposer aux industriels de respecter la réglementation applicable.

La Direction régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement a également organisé la concertation et le débat entre industriels, élus, riverains de sites à risques, à travers les SPPPI de l'Artois et de la Cote d'Opale-Flandres, et des groupes nouvellement créés dans les zones de Lille et de Douai-Valenciennes.

#### • Prévention des risques sanitaires et environnementaux :

En matière d'impact sanitaire, l'action de l'inspection des installations classées s'est notamment focalisée sur deux aspects : la pollution atmosphérique et la pollution des sols.

Dans le domaine de la pollution atmosphérique, une action vigoureuse est menée envers les fonderies. La DRIRE a imposé et contrôlé la poursuite de la diminution des émissions de métaux lourds (plomb, cadmium, mercure...) de ces installations polluantes. Une attention particulière a été portée sur le programme triennal de division par deux des rejets de plomb de METALEUROPE. Les composés organiques volatils, précurseurs de l'ozone, ont aussi fait l'objet d'une attention particulière, avec le lancement de plusieurs programmes de diminution des rejets. Les rejets de dioxine, notamment ceux des incinérateurs, sont étroitement contrôlés, et tous les incinérateurs non conformes ont été fermés ou remis aux normes.

La prévention du risque sanitaire présenté par les sites et sols pollués s'est poursuivie. Sur les 483 sites identifiés comme potentiellement pollués, 51% (les plus sensibles) font l'objet d'une surveillance des eaux souterraines. Ce taux a augmenté de 14 points en 2002.

Ces actions de prévention se sont également poursuivies dans les domaines de l'eau, des déchets, du sous-sol (anciennes mines et carrières).

La DRIRE a également participé aux travaux du plan régional pour la qualité de l'air; par ailleurs elle est présente dans différentes commissions techniques et notamment celle concernant la santé.

#### D - Le bruit :

Le financement d'opérations de lutte contre le bruit a été pour-

suivi en 2002 : subvention pour l'insonorisation de cantines scolaires, pour les études d'impact des nuisances sonores des salles polyvalentes des communes, pour l'achat de limiteurs de pression acoustique, la Direction régionale de l'environnement a également poursuivi sa participation au groupe de travail chargé de valider un guide sur la création de locaux de répétition. Le guide sera disponible début 2003 ; le Conseil Régional en terminant l'impression.

Au sein du pôle de compétence bruit piloté par la DDASS, l'année 2002 a été l'occasion de terminer les séances d'information sur le bruit pour les maires. La coopération DIREN, DDASS, inspection académique a permis d'aboutir au choix d'un outil pédagogique destiné aux collégiens. 33 mallettes pédagogiques ont été financées par la DIREN.

### *L'offre et la qualité des soins*

Dans le département du Nord, l'année 2002 a été consacrée à la mise en oeuvre des 52 contrats d'objectifs et de moyens. La DDASS a procédé à une évaluation de la participation des hôpitaux dans la prise en charge des personnes en situation de précarité ( permanences d'accès aux soins de santé PASS).

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région, la somme globale des autorisations de programme pour le Nord est de 2,3 Millions d'euros, la somme globale des crédits mandatés de 1,3 Million d'euros pour 2002.

En 2002, dans le cadre des différentes missions effectuées par les inspecteurs, 10 inspections de sécurité sanitaire (globales ou spécifiques - centre d'IVG, services hospitaliers, établissements pénitentiaires), ont été réalisées dans le cadre du plan de contrôle régional. Par ailleurs, un audit a été réalisé à la Polyclinique de Grande-Synthe avec le concours du S.E.S.

Enfin, la part de l'enveloppe régionale dévolue aux 52 établissements du Nord s'est élevée à 1 932,7 Millions d'euros et pour les soins de longue durée à 42,5 millions d'euros.

Dans le cadre de la réforme de la tarification des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) 14 conventions tripartites ont été signées pour les maisons de retraite et unités de soins de longue durée rattachés aux hôpitaux. 51 conventions tripartites ont été signées avec les établissements accueillant des personnes âgées en 2002.

L'année s'est caractérisée par l'élaboration du document de programmation du schéma gérontologique avec la poursuite du co-pilotage des travaux avec le département.

Cinq nouveaux centres locaux d'information et de coordination (CLIC) ont vu le jour avec un financement DDASS.

# Lutte contre l'exclusion sociale

**L**e deuxième programme de prévention et de lutte contre l'exclusion sociale adopté par le gouvernement a fixé 2 priorités : le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées et l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux. L'année 2002 a vu en fin d'année l'installation du comité national de lutte contre l'exclusion et l'annonce d'un nouveau programme national de renforcement de cette politique.

Les services de l'Etat se sont totalement impliqués dans l'ensemble des dispositifs de Lutte contre les exclusions et interviennent selon les différents volets de la loi.

## Garantir l'accès aux droits fondamentaux

### A - le droit à l'emploi :

La mise en œuvre d'une politique emploi a été plus offensive, qualitative, partenariale, par la recherche de mise en cohérence et de synergie locales avec les autres politiques, malgré le ralentissement économique. La cellule mission insertion de la Direction départementale du travail (DDTEFP Nord-Lille), vient en appui auprès des différents bassins d'emploi et des coordonnateurs emploi formation, afin de mieux prendre en compte la loi contre l'exclusion. L'Etat s'est particulièrement impliqué dans le cadre de sa participation à l'action territorialisée du service public de l'emploi. Son action s'est principalement orientée contre le chômage de longue durée et sa prévention, à travers les services publics de l'emploi élargis de bassin d'emploi.

L'amélioration des contenus des diagnostics partagés des territoires, dont les DDTEFP ont l'animation, s'est traduite par l'élaboration de plans d'action locaux (PAL) reflétant mieux les problématiques et les besoins repérés localement. Le renforcement de l'articulation des politiques publiques de l'emploi avec le dispositif RMI, au travers notamment des conférences des présidents de CLI de bassins d'emploi a constitué un axe fort. L'Etat s'est efforcé par ailleurs de recentrer l'appui social individualisé (plus de 3 354 mesures d'ASI en 2002), les accompagnements sociaux et professionnels activables dans le cadre des CES, CEC, et SIFE, vers les publics les plus en difficulté (bénéficiaires du RMI, travailleurs handicapés, femmes seules ...).

Les contrats aidés dans le secteur non marchand restent prédominants pour les bénéficiaires du RMI avec 10 801 entrées en CES et 972 en CEC ; 40 % des CES ont concerné les bénéficiaires du RMI. L'objectif 2002 d'une hausse de sorties de 10 % vers l'emploi par rapport à 2001 pour les bénéficiaires du RMI demandeurs d'emploi a été atteint.

Pour encourager le retour à l'emploi, près de 266 523 contribuables ont bénéficié d'une prime pour l'emploi pour un montant total de 66,6 millions d'euros (services fiscaux).

### B - le droit au logement :

Le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées est traité dans la fiche Habitat et urbanisme.

Par ailleurs, la mise en œuvre du plan départemental d'éradication du logement indigne s'est concrétisé par le lancement de l'OPAH communautaire Insalubrité sur la Métropole Lilloise, avec un objectif de traiter 100 logements par an sur la période 2002-2004.



Foyer Emmaüs de Wambrechies

Des demandes locales de traitement de l'insalubrité ont été initiées et menées par les collectivités locales sur plusieurs secteurs du département.

### C - l'accès aux soins :

La couverture médicale universelle concerne 277 856 bénéficiaires dans le Nord sur les 419 754 de la région, en baisse par rapport à 2001.

Dans le cadre du programme d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS), 92 actions sont en cours, dont 36 en reconduction et 56 actions nouvelles. Elles portent essentiellement sur l'amélioration de l'image de soi, l'écoute des personnes en précarité et l'accès à la prévention.

Les centres hospitaliers s'impliquent de plus en plus dans la prise en charge des personnes en situation de précarité notamment au sein des permanences d'accès aux soins de santé (PASS).

La DDASS a procédé à une évaluation de l'ensemble des permanences pour déterminer les axes de progrès.

### D - l'accès à l'éducation et à la culture :

L'effort de l'Etat a porté essentiellement sur l'éducation des enfants et des jeunes avec la formation des enseignants et des professionnels, l'inscription des activités culturelles et artistiques dans le cadre de la politique de la ville.

Deux actions ont particulièrement ciblé les personnes isolées : le soutien aux projets culturels portés par les centres hospitaliers et la présence de la lecture en milieu pénitentiaire.

## Prévenir les exclusions et faire face à l'urgence sociale

### A - Revenu minimum d'insertion (RMI) :

Conformément aux orientations du Programme départemental d'insertion triennal 2001-2003, intégrant les remarques de la chambre régionale des comptes, le pilotage du dispositif a été renforcé et son fonctionnement amélioré :

- pilotage Etat en interministériel DDASS, DDTEFP, ANPE
- co-pilotage Etat-Département au niveau départemental via le conseil départemental d'insertion, le bureau du CDI et le comité d'animation opérationnelle : respect d'un calendrier annuel des travaux des instances départementales et locales, établissement d'un tableau de bord semestriel et signature d'une convention financière Etat-Département pour la mise en œuvre du PDI.

# Lutte contre l'exclusion sociale



Les priorités d'insertion départementales et leurs déclinaisons locales ont fait l'objet d'un suivi : validation en amont, bilan annuel et ajustement des priorités 2003 pour intégrer les emplois d'aide à la personne.

Le nouveau modèle de contrat d'insertion permet aux bénéficiaires d'être acteurs, il a été déployé sur tout le département.

Pour assurer la qualité des actions, un cahier des charges des chantiers d'insertion a été expérimenté sur le bassin d'emploi de Douai et une procédure d'évaluation des actions lancée sur l'arrondissement de Lille.

## **B - Fonds d'aide aux impayés et accompagnement fiscal :**

Les fonds d'aide à l'énergie existent depuis 1999. Depuis le 1er janvier 2001, ont été créés les Fonds solidarité eau et les Fonds téléphone.

Concernant le fonds solidarité eau, près de 360 000 euros ont été versés pour aider les familles en difficulté et plus de 3 000 dossiers ont été instruits avec un montant moyen des aides de 128 euros et pour le fonds téléphone, 1 553 dossiers ont été instruits en 2002 pour un montant moyen d'aide de 69,36 euros.

Depuis le 1er juillet 2002, la convention solidarité eau a été signée par Lille métropole communauté urbaine, ce qui permet pour les familles de son ressort de bénéficier d'un abandon de créances sur la part assainissement.

Les services fiscaux ont mis en place une aide à la déclaration de revenus, l'exercice d'un pouvoir dans le cadre de la juridiction gracieuse (26 962 demandes examinées ont amené 17 340 décisions de remises ou modérations soit 64 % de décisions favorables) et l'obtention rapide de certificats de non imposition ou des chèques primes pour l'emploi.

L'Etat s'est fortement impliqué dans les commissions de surendettement pour alléger les charges des familles ou différer les calendriers de recouvrement des dettes (entre juin et décembre, 4 815 dossiers ont été traités et 414 ont obtenu des allègements de leurs impôts). L'Etat prend en charge pour les impôts locaux et en particulier la taxe d'habitation, l'exonération totale des bénéficiaires du RMI et le plafonnement en fonction des revenus du foyer.

## **C - Accueil et hébergement d'urgence - CHRS :**

Le financement de l'Etat consacré à l'accueil, l'hébergement et les aides d'urgence s'élève à près de 31,8 millions d'euros en 2002 permettant de financer 4 437 places d'hébergement et plus de 450 personnes en nuitées d'hôtel.

Les crédits d'intervention sociale alloués aux associations mettant en œuvre les politiques sociales de lutte contre les exclusions ont permis de répondre aux demandes croissantes du public en difficulté. Pour simplifier et clarifier la relation entre l'Etat et les associations financées, 6 conventions pluriannuelles ont été conclues avec le secteur associatif notamment avec les coordinations d'accueil et d'orientation sur Douai, Lille et Dunkerque.

Compte tenu d'un flux permanent d'arrivées le N°115 n'a pas toujours été en mesure de répondre favorablement à l'ensemble des demandes d'hébergement. La capacité d'accueil des centres d'hé-

bergement et de réinsertion sociale (CHRS) est de 1 615 places financés sur les crédits d'aide sociale Etat soit 21,7 millions d'euros, auxquels s'ajoutent 182 places de centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) et centres provisoires d'hébergement (CPH) soit 1,6 million d'euros.

La demande d'hébergement de personnes demandeurs d'asile territorial et politique est en très forte augmentation sur le département et notamment l'arrondissement de LILLE. Combinée au blocage de l'accès au logement à la sortie des CHRS, ce phénomène sature le dispositif d'urgence de la métropole. L'intérêt d'un partenariat étroit avec les associations pour bâtir de nouvelles solutions est d'autant plus démontré. Le préfet a sollicité les communes de plus de 10 000 habitants de la métropole lilloise afin d'améliorer les réponses aux besoins de logement qui ont pu être proposées au premier semestre 2002 notamment pour le public des familles avec enfants.

De nouvelles conséquences liées à la demande d'asile ont nécessité un traitement particulier : il s'agit de l'apparition de bidonvilles dans l'arrondissement de Lille. Une concertation étroite DDASS, DDE et préfecture, en partenariat avec une association locale a permis de trouver une solution globale adaptée à plus de 120 personnes en asile politique, originaires de l'ex Yougoslavie.

## **D - Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents :**

L'Etat avec l'appui de tous les partenaires associatifs et des collectivités locales, a poursuivi sa politique tenant compte des spécificités locales et des ressources des territoires. La démarche de territorialisation s'organise par arrondissement, échelle à laquelle des réunions de mobilisation locale sont organisées autour des caisses d'allocations familiales.

L'objectif est d'organiser un débat local et de structurer des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, réseaux dans lesquels les CAF ont choisi de s'engager activement avec les acteurs associatifs.

## **Mieux agir ensemble**

Renforcer la cohérence interministérielle et la lisibilité de l'action de l'Etat dans le domaine de la lutte contre les exclusions fait partie des priorités inscrites au projet territorial de l'Etat (PTE). Pour en améliorer le pilotage interministériel, un espace de travail interministériel " lutte contre les exclusions " a été créé et élaboré au sein du système d'information territorial (SIT59).

Depuis plus d'un an la DDASS a déconcentré une partie de ses missions par la création du pôle santé-social à Valenciennes compétent pour les arrondissements de Valenciennes, Avesnes et Cambrai. Le bilan en terme de perception est très largement positif pour l'interministérialité, la relation partenariale avec le Département, le travail avec les organismes de protection sociale et le contact avec les communes et les inter-communalités. Cette présence a également des effets sur les délais et le bon déroulement des projets ainsi que dans le rééquilibrage des moyens dédiés par l'Etat entre territoires.

Après une montée en puissance et un nombre important de rendus d'études au cours de l'année 2001, le programme de rénovation et de solidarité urbaine (quatre Grands Projets de Ville (GPV) et une Opération de Renouvellement Urbain (ORU) ont atteint en 2002 leur régime de croisière avec pour corollaire une consommation très importante de crédits. Les services de l'Etat se sont fortement mobilisés pour accompagner les territoires dans cette perspective.

## Les contrats de ville, les grands projets de ville, les opérations de renouvellement urbain

### A - Les contractualisations

A l'exception de la convention opération renouvellement urbain (ORU) qui sera signée début 2003, l'ensemble des contrats de ville et des conventions grands projets de ville (GPV) du département sont désormais signés.

### B - Les moyens mobilisés

#### • Fonctionnement :

Le montant des crédits de fonctionnement consommés sur l'ensemble des territoires en 2002 s'élève à 24,6 millions d'euros dont 9,8 millions d'euros de crédits exceptionnels projets éducatifs Locaux.

Les dispositifs mobilisés sont les suivants : services publics de proximité, contrat de ville, grand projet de ville, fonds de revitalisation économique, aide exceptionnelle aux grands projets de ville, crédits exceptionnels sur les projets éducatifs locaux.

#### • Investissement :

Le montant des crédits d'investissement consommés sur l'ensemble des territoires de la politique de la ville en 2002 s'élève à 12,4 millions d'euros.

Les dispositifs mobilisés sont le contrat de ville, le grand projet de ville et les fonds de revitalisation économique

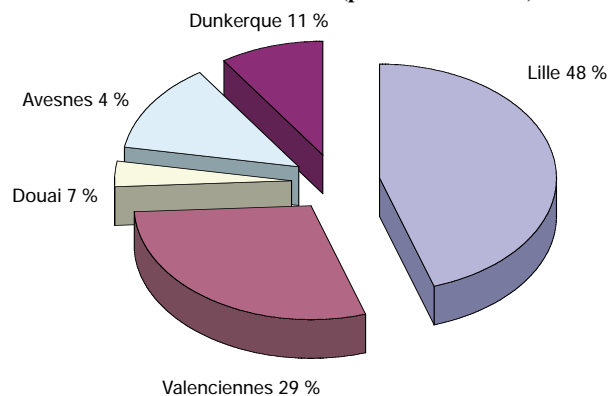
La comparaison de la consommation des crédits de fonctionnement et d'investissement montre que :

- dans les arrondissements de Lille, Valenciennes et Dunkerque, l'équilibre proportionnel entre les consommations de crédits de fonctionnement et d'investissement est respecté.

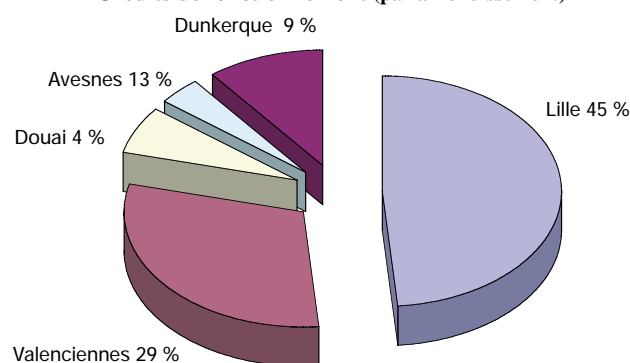
- dans l'arrondissement de Douai, la consommation des crédits d'investissement est deux fois plus faible que celle des crédits de fonctionnement : cette situation s'explique essentiellement par la mise en place plus tardive de l'opération renouvellement urbain (ORU) par rapport aux grands projets de ville (GPV).

- dans l'arrondissement d'Avesnes, la consommation des crédits d'investissement est trois fois plus faible que celle des crédits de fonctionnement, ce qui souligne la difficulté des communes de cet arrondissement, malgré une amélioration, à atteindre leur régime de croisière de mise en œuvre du grand projet de ville.

### Les délégations de crédits Crédits d'investissement (par arrondissement)



### Crédits de fonctionnement (par arrondissement)



## Les thématiques spécifiques

Dans le cadre de la nouvelle génération de contrats de ville, des thématiques d'intervention prioritaire ont été retenues - en particulier dans les domaines de la santé, de la jeunesse et de l'éducation, de la prévention de la délinquance, de l'emploi et de l'habitat.

### A - la santé :

- Moyens mobilisés au titre des crédits spécifiques de fonctionnement : 690 000 euros

- crédits d'intervention Direction départementale des affaires sanitaires et sociales mobilisés sur ces territoires dans le département du Nord : 36 millions d'euros

Chapitre	Intitulé	Crédits 2002	Dont sites "ville"	%
46 31 20	Enfance et famille	708 466	559 877	79
46 81 20	Intégr. Lutte contre les exclusions	10 720 610	7 459 059	70
46 81 30	Aide sociale CHRS	21 895 723	17 800 699	81
46 81 60	Aide sociale CHRS réfugiés	3 929 097	2 483 248	63
47 15 40	Lutte contre les pratiques addictives	6 523 538	6 202 965	95
47 18 20	Lutte contre le sida	1 356 318	1 167 137	86
47 11 20	Programme régional de santé (PRS)	527 734	334 512	63
<b>Total sur le Département</b>		<b>45 661 486</b>	<b>36 007 497</b>	<b>79</b>





## 1. Les contrats locaux d'accompagnement scolaire

Les différentes formes d'intervention en accompagnement scolaire ont été regroupées, en 2000/2001, par la mise en place d'un dispositif unique dénommé CLAS.

Dans le cadre de l'appel à projets 2002/2003

- 187 dossiers envoyés aux promoteurs éventuels (dont 24 nouveaux).  
- 551 actions présentées (451 en 2001) portées par des promoteurs.

Le financement du dispositif CLAS a été opéré par la DDASS pour un montant de 53 185 Euros. Il est également financé par le FASILD et par les CAF.

## 2. La participation de la DDASS aux démarches de santé

- participation à la construction et à la mise en œuvre de la politique régionale de santé et du programme régional de santé environnement (PRASE).

- prise en compte des priorités régionales de santé dans les différentes politiques relevant de sa compétence, par exemple dans les politiques d'insertion sociale et de développement social.

- définition avec les partenaires des modalités d'articulation du volet santé du contrat de ville et des PRS dans le cadre de la mise en place des programmes territoriaux de santé. Participation à l'élaboration des diagnostics et des projets de territoires.

1079 dossiers ont été examinés en sus de la participation aux réunions coordonnées par le sous préfet à la ville, aux comités technique et comité de pilotage, au soutien aux porteurs de projets.

## B - L'éducation et la Jeunesse :

### 1. Classes relais et dispositifs d'accueil des populations à exigences particulières :

Le nombre des classes relais a été augmenté à chacune des rentrées 2001 et 2002. Elles sont toutes implantées à partir de collèges classés en zone violence et situées en territoire politique de la ville. Elles concernent de plus en plus des élèves de 6e - 5e, le niveau 4e - 3e étant progressivement pris en charge par d'autres dispositifs dits " anti-décrocheurs "

Par exemple, groupe d'élèves travaillant en remotivation et préparation à l'orientation et à l'insertion - groupe d'élèves déscolarisés, pris en charge dans un cadre associatif et bénéficiant d'apports scolaires hors établissement (cf. La Madeleine).

Trois projets d'ateliers relais, destinés aux élèves de 4e et 3e, ont été étudiés à l'automne 2002 et devraient fonctionner en 2003.

### 2. Démarche de veille éducative

Le nombre de communes initiant une telle démarche a été très limité en 2002, essentiellement dans l'agglomération de Dunkerque. Celles-ci restent essentiellement centrées sur les dispositifs de concertation et d'information mutuelle fonctionnant souvent en réel et efficace partenariat comme à Roubaix, Tourcoing et Valenciennes.

### 3. La Jeunesse

La direction départementale de la jeunesse et des sports soutient les contrats éducatifs locaux en géographie prioritaire : 890 000 euros.

L'ensemble des contrats signés s'inscrit bien dans cette démarche et respectent le cahier des charges quant au partenariat, la concertation, la continuité éducative, la définition d'objectifs communs, l'élaboration de diagnostics.

**Avesnois** 15 CEL signés

**Douaisis** 10 CEL signés, 4 en cours d'élaboration  
6 contrats signés en site politique ville : Bruille lez Marchiennes, Dechy, Douai, Hornaing, Pecquencourt, Sin le Noble  
4 en cours d'élaboration en site politique ville : Aubry, Masny, Montigny en Ostrevent, Waziers

**Dunkerquois** 13 CEL signés, 1 en cours d'élaboration  
2 contrats signés en site politique ville : Dunkerque, Grande Synthe  
1 contrat en cours d'élaboration en site politique ville : Gravelines

**Métropole lilloise** 13 CEL signés, 2 en cours d'élaboration  
12 contrats signés en site politique ville : Armentières, Haubourdin, Hem, La Bassée, Lille, Loos, Lomme, Ostricourt, Roubaix, Seclin, Tourcoing, Wattrelos,

**Valenciennois** 12 CEL signés, 8 en cours d'élaboration  
10 contrats signés en site politique ville : Anzin, Bellaing, Crespin/Thivencelle/Escaupont, Petite Forêt, Quièvrechain, Raismes, St Saulve, Valenciennes, Vieux Condé  
7 en cours d'élaboration en site politique ville : Beuvrages, Bruay sur Escaut, Condé sur Escaut, Denain, Escaudain, Mortagne, St Amand,

## C - La prévention de la délinquance :

Un effort particulier a été fait sur cette thématique et au total en 2002, ce sont 2,04 millions d'euros qui ont été mobilisés.

### 1. Contrats locaux de sécurité :

Pour le Nord, il existe 23 Contrats locaux de sécurité signés, communaux ou intercommunaux dont deux à vocation thématique " transports en commun " (LMCU et agglomération douaisienne). Quinze d'entre eux se trouvent en politique de la ville.

### 2. L'accès au droit :

On notera le développement significatif, en politique de la ville, des permanences juridiques gratuites initiées depuis 2001 par le conseil départemental de l'accès au droit dans les établissements pénitentiaires en lien avec l'Ordre des avocats. Le service droit des jeunes est aussi soutenu afin d'apporter des aides et informations juridiques aux jeunes de l'agglomération lilloise.

### 3. Les opérations ville vie vacances :

835 000 euros ont été mobilisés sur ce dispositif

## D - L'emploi et la revitalisation économique dans les quartiers :

Les crédits spécifiques ont été mobilisés à hauteur de 2,45 M€

## • L'emploi :

Une utilisation importante du fonds social européen "politique de la ville et développement durable et solidaire" (2,67 millions d'euros) en complément des crédits spécifiques nationaux a été opérée en 2002.

Près de la moitié de cette somme (1.17 millions d'euros) a été affectée à l'opération de sécurisation et d'humanisation du réseau Transpole sur la métropole lilloise.

Le FSE est surtout orienté, notamment dans l'agglomération lilloise, vers des actions regroupées sous le terme "parcours sociaux" afin de permettre aux publics non mobilisables sur des parcours de mise à l'emploi d'intégrer en amont des dispositifs d'insertion.

## • Les adultes relais :

Le dispositif des adultes relais a été créé en 2000, afin :

- de favoriser l'amélioration, dans les quartiers situés en zone urbaine sensible et dans les autres territoires prioritaires des contrats de ville, des relations entre les habitants de ces quartiers et les services publics

- d'améliorer les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs

- de développer la médiation sociale ou culturelle.

Il est ouvert au secteur associatif, aux collectivités locales, aux établissements publics ainsi qu'aux organismes HLM et OPAC.

A ce jour, 268 postes ont été créés dans le département, dont 125 pour mettre en œuvre la politique de sécurisation des transports urbains décidée dans le cadre du contrat local de sécurité transports.

Le coût des adultes relais, pour l'ensemble des conventions déjà signées, représente plus de 4 millions d'euros.

## • Le fonds de revitalisation économique (FRE) :

Le comité interministériel des villes du 29 juin 2000 a décidé la création d'un dispositif ayant pour objet de favoriser et de soutenir l'activité des artisans, des petites entreprises et des professions libérales et des commerçants dans les quartiers prioritaires (ZUS-ZRU-ZFU). Ce dispositif est composé de 4 volets articulés autour du soutien à l'ingénierie, de la dynamisation du tissu économique existant, de l'aide à la réalisation d'investissement et de l'aide au démarrage pour les créateurs d'entreprises. Après un démarrage difficile fin 2001, ce dispositif a connu un succès certain en 2002 : près de 850 000 euros en fonctionnement et 300 000 euros en investissement ont été consommés.

## • Les zones franches :

Deux zones franches urbaines (ZFU) existent actuellement dans le département du Nord, une sur les communes de Roubaix et Tourcoing, l'autre sur Lille et Loos.

Depuis 1997, le nombre d'entreprises implantées a progressé significativement dans les deux cas : 115 % pour Roubaix-Tourcoing, 190 % pour Lille-Loos. Le nombre d'emplois nouveaux sur les quartiers concernés est au total de 8 700 soit un rythme de 1 700 par an. Un tiers de ces emplois sont des créations. Une partie de l'activité nouvelle sur ces quartiers est issue de délocalisation et de développement d'activités issues du reste de l'agglomération.



Maison de Services publics à Roubaix

La loi de finances rectificative pour 2002 a relancé ce dispositif en modifiant les conditions de sortie pour les entreprises de moins de 5 salariés. Le Sous-Préfet chargé de la politique de la ville a mis en place un comité de pilotage restreint composé de l'Etat, des URSSAF et des chambres consulaires pour la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions. La publication d'une plaquette d'information précise les avantages qu'offre une implantation en zone franche ainsi que les coordonnées des services utiles, en liaison avec les collectivités locales concernées.

Pour renforcer la revitalisation économique des quartiers, axe prioritaire complémentaire du programme de restructuration urbaine, engagé il y a quelques mois, le gouvernement a retenu un dispositif de 41 nouvelles zones franches urbaines.

Dans le département du Nord ce sont trois nouvelles zones franches urbaines qui seront créées à Valenciennes-Anzin-Beuvrages, Maubeuge et Saint-Pol-sur-Mer. La définition précise des périmètres des quartiers concernés qui appliqueront ce régime d'exonération dès janvier 2004 reste à établir en lien avec les services de l'Etat.

## E - L'habitat et le renouvellement urbain

### • Opérations de démolition-reconstruction :

Pour les démolitions de logement HLM, l'année 2002 est caractérisée par une montée importante des projets : 17 opérations ont été autorisées par arrêté préfectoral et financées au titre du chapitre 65-48/50 pour un montant de subventions de l'Etat de 6 millions d'euros soit 900 logements. Ces opérations se situent sur l'ensemble du département avec une prépondérance pour la métropole lilloise (41 %) et le Valenciennois (31%).

La programmation des premières opérations et le chiffrage des bilans des opérations d'aménagement dans lesquelles elles s'insèrent, ont été engagés. Le dossier de Vilvorde à Maubeuge comportant la démolition de 160 logements a été présenté à la commission nationale du 1% afin d'assurer la prise en charge du déficit de l'opération de réaménagement du site.

### • Opération de réhabilitation requalifiante en GPV :

Les enjeux concernent le parc privé :



Photo: Préfecture du Nord

*La place Neubourg à Valenciennes*

- concilier une approche sociale du parc ancien avec une requalification lourde et durable
- concilier le pilotage public de l'évolution du marché du logement privé et le réinvestissement privé sur ce segment d'habitat
- concentrer l'intervention pour produire de la lisibilité et induire un rythme soutenu

Dans ce but, Lille Métropole Communauté Urbaine a concédé à la SEM ville renouvelée le pilotage d'une OPAH dite "requalifiante" pour une durée de 7 ans.

Elle comporte 10 sites identifiés dans plusieurs communes, elle s'adresse aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs. Elle s'inscrit dans un programme de réalisation d'équipements publics et de réaménagement de l'espace public.

A ce jour plus de 500 logements (propriétaires occupants et propriétaires bailleurs) ont été réhabilités pour un montant global de subventions de l'ANAH de 1,5 millions d'euros.

• **Réhabilitations-reconstructions d'écoles du 1er degré :**

La mise en place d'un fonds "écoles" destiné à la réhabilitation, voire à la reconstruction de bâtiments scolaires des communes les plus pauvres a permis, en 2002, à de nombreux enfants du département du Nord de bénéficier de meilleures conditions d'apprentissage.

Projets subventionnés en 2002				
Ecole	Ville	Arrondissement	Montant des travaux (euros)	Subvention accordée (euros)
Groupe Scolaire P. Bert	Tourcoing	Lille	5,6 millions	1,21 millions
Ecole primaire	Neuf Mesnil	Avesnes	0,76 millions	0,228 millions
Ecole maternelle	Anor	Avesnes	0,91 millions	0,228 millions
Ecole Gide	Denain	Valenciennes	1,06 millions	0,91 millions

Enfin, les services de l'Etat et de la Région ont localement travaillé à l'élaboration d'un cahier des charges visant à transformer les travaux envisagés en de véritables "chantiers" d'ouverture des écoles sur les quartiers, en cohérence avec les objectifs de la politique de la ville (mise en place de contrats éducatifs locaux, lien avec le projet de territoire...).

## Perspectives

### A - L'évaluation :

La mise en œuvre de la politique de la ville passe aussi par le développement de l'évaluation. Celle-ci a connu un essor important en 2002.

La préfecture du Nord a confié à un cabinet de sociologie (LARES) un diagnostic de la mise en œuvre de la politique de la ville notamment au travers l'analyse de l'offre de services publics pour toute la période 2000 - 2006. Ce travail est en cours sur l'ensemble des arrondissements.

### B - La mutualisation des crédits au sein des GIP-GPV :

Une réflexion sur la mutualisation progressive des crédits de la politique de la ville des différents partenaires financeurs au sein des GIP-GPV est en cours et devrait aboutir au cours de l'année 2003.

### C - Le Service d'aide aux victimes d'urgence (S.A.V.U.)

Dans le Valenciennois, a été mis en place depuis le 1er juin 2002, un Service d'aide aux victimes d'urgence. Il vise à proposer l'assistance d'une équipe (un psychologue et un juriste) à toute personne victime d'un état de choc important (violence, accident de la route...) et de lui apporter ainsi un soutien moral, psychologique et juridique.

Cette première expérimentation nationale a été financée en totalité par le Ministère délégué à la ville et à la rénovation urbaine pour la première année de fonctionnement, elle a été étendue en 2003 à plusieurs autres villes. En un an de fonctionnement, ce service a assisté plus de 1 800 victimes.

**L'**année 2002 a concrétisé la volonté forte de l'Etat de contribuer aux opérations de renouvellement urbain menées par les collectivités locales dans les secteurs urbains les plus en difficultés et dans le cadre de la politique de la ville.

## Habitat

Les 2/3 des 3 500 logements HLM réhabilités en 2002 se situent sur ces secteurs de renouvellement urbain et l'année s'est caractérisée par une montée en régime très forte des projets de démolition HLM : 18 opérations ont été financées pour un total de 900 logements.

2 177 logements locatifs sociaux - 1 905 PLUS et PLA I et 272 PLS- ont été financés pour l'année 2002. La production des logements très sociaux (PLA I) reste encore insuffisante. Une étude a été lancée afin de mieux optimiser la production de logements adaptés au regard des besoins en logement du public le plus prioritaire du Plan départemental.

Une politique active de traitement global et cohérent du logement des personnes défavorisées a été poursuivie avec en particulier :

- l'évolution des dispositifs du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées afin de mieux répondre aux besoins : élargissement des barèmes du Fonds de solidarité logement, renforcement des mesures d'accompagnement social, développement des activités des Commissions locales du plan

- la création de la Commission départementale de médiation liée à la mise en œuvre du numéro unique départemental d'enregistrement des demandes de logements locatifs sociaux

- l'installation des Conférences intercommunales de logement des bassins de la Sambre et de l'Avesnois.

La saturation du dispositif d'accueil et d'hébergement d'urgence sur la métropole lilloise a nécessité le renforcement d'un plan d'urgence pour l'hiver 2002-2003, avec la création avec les associations et les collectivités locales de nouvelles capacités d'accueil.

La mise en œuvre du Plan départemental d'éradication du logement indigne s'est concrétisée par le lancement de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) communautaire Insalubrité sur la métropole lilloise et l'initiation de démarches partenariales locales de traitement de l'insalubrité sur plusieurs secteurs du département.

L'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) a financé pour les propriétaires bailleurs la réhabilitation de 3 384 logements dont 799 logements de la Soginorpa. Globalement, hors Soginorpa, le nombre de logements subventionnés est supérieur à celui de l'année précédente (2 585 au lieu de 2 301). La déclinaison des priorités nationales s'est traduit par un développement de l'offre locative très sociale : malgré son augmentation, la dotation 2002, par suite de la résorption du traitement des dossiers 2001, n'a pu suffire pour répondre à toutes les demandes de subvention exprimées pour les propriétaires bailleurs en diffus loyer libre.

Le nombre de logements financés par les propriétaires occupants est, par contre, en baisse (3 301 en 2002 au lieu de 4 670 en 2001).



## Les schémas directeurs de Lille et Valenciennes

Les Schémas directeurs de Lille et Valenciennes étaient en révision au moment de la promulgation de la loi solidarité et renouvellement urbains le 13 décembre 2000.

Cette loi permettait d'achever la procédure selon le régime antérieur, à condition que le projet soit arrêté avant le 1<sup>er</sup> janvier 2002 et que le schéma soit approuvé avant le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Les syndicats mixtes de Lille et Valenciennes ont choisi de conduire la procédure selon cette phase transitoire (Code de l'Urbanisme, article 122.18).

C'est ainsi que Lille a arrêté son projet le 10 décembre 2001 et Valenciennes le 12 décembre de la même année.

Comme les communes membres et les personnes publiques associées, l'Etat a été consulté pour avis sur les projets arrêtés.

Après consultation de l'ensemble de ses services, l'Etat a rendu un avis favorable dans le cas de Lille et a formulé des réserves sur le projet de Valenciennes.

Les deux schémas ont été approuvés au cours du mois de décembre 2002.

## Accueil des gens du voyage

Le bilan de l'accueil des gens du voyage dans le département du Nord est encourageant. Approuvé à l'unanimité des membres de la commission départementale consultative, puis arrêté conjointement en 2002 par le Préfet du Nord et le Président du Conseil général, le schéma départemental d'accueil a défini les besoins et précise les réponses nécessaires à son application. Au total 123 communes, dont 110 qui ont plus de 5000 habitants, sont concernées par ces obligations.

L'arrondissement de Lille concentre près de la moitié de ces communes (49) : 11 d'entre elles ont dûment répondu aux exigences d'accueil et 15 autres ont fait valider leurs projets.

Dans l'arrondissement dunkerquois 21 communes sont concernées dont 7 qui ont répondu favorablement.

Les 4 autres arrondissements (Avesnes, Cambrai, Douai et Valenciennes) regroupent 53 communes dont seulement 2 sont en conformité. Toutefois, un projet intercommunal est en cours dans celui de Valenciennes, susceptible d'apporter une réponse globale pour l'ensemble des villes qui sont inscrites au schéma.

**D**ans une région frontalière aux activités industrielles et à l'urbanisation intenses, la Direction régionale de l'environnement poursuit une politique de protection des milieux, de gestion du risque et d'éducation à l'environnement en agissant pour l'écologie et le développement durable

Au cœur d'un réseau de partenaires qui participent au service public de l'environnement, elle veille à la prise en compte des enjeux environnementaux des territoires.

## Gérer le risque

### A - Prévenir le risque inondation :

L'année 2002 a été, en dépit de crises fréquentes créant un contexte d'urgence sur tous les bassins versants, celle de l'appropriation par les maîtres d'ouvrage de la doctrine du Ministère de l'écologie et du développement durable en matière de prévention des inondations. La prise de compétence en matière de risque inondations au niveau intercommunal a été dans bien des cas une circonstance favorisant.

### B - Prévenir les risques accidentels :

La prévention des accidents, et en particulier sur les sites SEVESO, a été au cœur de l'action de la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE). Une centaine d'études de dangers portant sur les 47 sites SEVESO seuil haut sont en cours d'examen. 46 d'entre elles ont fait l'objet d'un arrêté imposant des mesures de sécurité ou des études complémentaires visant à réduire les risques. Des tiers-experts ont été sollicités sur les points les plus délicats et plus de 100 inspections approfondies ont été menées. Dans près de 60 % des cas, des sanctions ont été prises, afin d'imposer aux industriels de respecter la réglementation applicable.

La Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement a également organisé la concertation et le débat entre industriels, élus, riverains de sites à risques, à travers les SPPPI de l'Artois et de la Cote d'Opale - Flandres, et des groupes nouvellement créés dans les zones de Lille et de Douai-Valenciennes.

### C - Prévenir les risques sanitaires et environnementaux :

En matière d'impact sanitaire, l'action s'est focalisée sur deux aspects : la pollution atmosphérique et la pollution des sols.

Pour la pollution atmosphérique, une action vigoureuse est menée envers les fonderies. L'Etat doit imposer et contrôler la poursuite de la diminution des émissions de métaux lourds (plomb, cadmium, mercure...) de ces installations polluantes. Les composés organiques volatils, précurseurs de l'ozone, ont aussi fait l'objet d'une attention particulière, avec le lancement de plusieurs programmes de diminution des rejets. Les rejets de dioxyde, notamment ceux des incinérateurs, sont étroitement contrôlés, et tous les incinérateurs non conformes ont été fermés ou remis aux normes.

La prévention du risque sanitaire présenté par les sites et sols pollués s'est poursuivie. Sur les 483 sites identifiés comme potentiellement pollués, 51 % des sites les plus sensibles font l'objet d'une surveillance des eaux souterraines. Ce taux a augmenté de 14 points en 2002.



Photo: DIREN

## Protéger les milieux

### A - Préserver la biodiversité :

La mise en œuvre du réseau Natura 2000 se poursuit. Sur 9 documents d'objectif, un seul est achevé et 4 sont en cours de rédaction : les désignations de sites par la France étant jugées insuffisantes, 2 sites supplémentaires ont été proposés à la Commission Européenne, : " Forêt de Mormal et de bois l'Evêque, bois de la Lanière et plaine alluviale de la Sambre " (800 ha) et " Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante, et leurs versants boisés et bocagers " (230 ha).

### B - Reconquérir et maintenir la qualité des milieux :

Le 8ème programme de l'agence de l'eau Artois-Picardie prend en compte les obligations des directives européennes. La DIREN de bassin a plaidé en faveur d'une coordination territoriale des interventions afin d'avoir un impact perceptible sur les milieux.

Axées sur la reconquête et le maintien de la qualité des milieux, les priorités d'actions du 8ème programme sont :

- L'amélioration de la qualité des cours d'eau
- La maîtrise des usages de l'eau
- L'assurance d'une eau potable pour tous à un prix maîtrisé,
- Le développement de l'intérêt du public sur les enjeux d'une bonne gestion de l'eau

Les obligations des directives européennes s'appliquent dans les différents domaines de l'eau : directives cadre sur l'eau -DCE-, eaux résiduaires urbaines -ERU-, nitrates. La politique d'allègement de la pression des redevances sur les ménages est poursuivie par la baisse progressive des coefficients de collecte, en vue d'un rééquilibrage du principe pollueur-payeur. Le préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, préfet coordonnateur de bassin a été nommé Président du conseil d'administration de l'agence de l'eau Artois Picardie.

### C - Préserver le milieu marin :

Une réflexion sur les zones naturelles d'intérêt écologiques, floristiques et faunistiques (ZNIEFF) marines dans le cadre du programme Interreg est lancée. La participation de la DIREN à l'éla-

laboration des plans POLMAR, la réalisation d'un atlas de sensibilité du milieu aux pollutions marines et un exercice POLMAR ont permis de faire face aux effets du naufrage du Tricolor survenu dans le détroit du Pas de Calais en novembre 2002.

## **D - Négocier un nouvel accord pour la Commission internationale de l'Escaut :**

La négociation réalisée tout au long de l'année a abouti à un nouvel accord le 3 décembre et une nouvelle organisation du travail. La Commission dont la France assure la présidence pour deux ans coordonne la mise en œuvre de la directive européenne sur l'eau dans le district hydrographique international. Le préfet coordonnateur de bassin a été nommé chef de la délégation française.

## **E - Les actions de la Mission Inter Services de l'Eau du Nord :**

Les services de police de l'eau (Direction départementale de l'équipement, Direction départementale de l'agriculture et de la forêt, Service maritime) participent à la mission inter services de l'eau (MISE) du Nord créée en 1994 qui constitue un guichet unique de l'eau auquel tous les usagers peuvent s'adresser. La MISE devenue en 2000 " pôle de compétence " en intégrant d'autres services de l'Etat et certains établissements publics spécialisés est animée par le Service de la Navigation du Nord - Pas de Calais.

En fonction des objectifs validés par les chefs de service dans le cadre du comité de pilotage, les principales actions menées ont porté en 2002 sur :

- la mise aux normes des stations d'épuration,
- le renforcement des contrôles de la qualité des rejets dans les eaux littorales et continentales,
- la régularisation et le contrôle des rejets d'eaux pluviales,
- le renforcement de l'auto-surveillance par les gestionnaires des stations d'épuration.

## **La réglementation environnementale**

### **A - Réexaminer les zones vulnérables dans le cadre de la directive nitrates :**

L'indispensable redélimitation des zones vulnérables dans le bassin Artois-Picardie dont les eaux alimentent la mer du Nord a fait l'objet d'une démarche concertée très en amont avec l'ensemble des services concernés et la profession agricole .

Partant du constat que la pollution par les nitrates des eaux souterraines a une origine majoritairement agricole, il a été décidé de réexaminer les zones vulnérables en fonction de la qualité des eaux souterraines et des contours des masses d'eaux souterraines définies. Le Préfet du Nord a ainsi décidé d'étendre les zones vulnérables à l'ensemble du département afin que la totalité des éleveurs bénéficient du programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA).

Par arrêté du 24 décembre 2002, le Préfet coordonnateur de

bassin définit les zones vulnérables qui comprennent toutes les communes du Nord.

### **B - Mettre en œuvre la Directive cadre sur l'eau :**

La DIREN de bassin et l'agence de l'eau assurent le pilotage technique de l'état des lieux et ont organisé conjointement l'information régulière des instances de bassin ainsi que 3 séminaires d'information pour institutionnels et associatifs.

### **C - Prendre en compte des enjeux environnementaux :**

Les enjeux environnementaux doivent être pris en compte dans les documents d'urbanisme et la DIREN Nord - Pas-de-Calais a été fortement impliquée dans deux démarches de révision des schémas directeurs des arrondissements de Lille et de Valenciennes en application des dispositions de la loi SRU.

Ces réflexions ont engendré un important travail en liaison avec les différents services de l'Etat et les collectivités locales concernées.

Cette action a permis d'améliorer le contenu environnemental de ces documents prospectifs dont les orientations se répercuteront par la suite dans les plans locaux d'urbanisme (PLU) en cours d'élaboration.

### **D - Financer le volet environnement du développement durable :**

Les crédits Etat représentent 3 910 225 euros dont 51 % consacrés à l'eau. Les crédits européens consacrés à l'environnement sont de 2 400 000 euros répartis sur quatre domaines l'eau (57 %), la nature (24 %), le développement durable (12 %) et l'éducation à l'environnement (6 %).

### **E - Intégrer l'environnement dans les politiques publiques :**

L'intégration de l'environnement dans le développement économique et social constitue une dimension majeure du développement durable. La stratégie de la DIREN s'appuie sur trois axes : connaître l'environnement, faire connaître les enjeux environnementaux, évaluer les incidences sur l'environnement.

L'organisation de la connaissance environnementale est en cours, en particulier pour le patrimoine naturel et l'eau. Un réseau de la connaissance environnementale est en construction au niveau régional : il assurera la diffusion des informations via Internet, avec un site portail des données de l'environnement.

Connaître l'environnement permet de réaliser des diagnostics aux échelles les plus appropriées (région, département, territoire de projet, intercommunalité) et d'en déduire les enjeux environnementaux les plus aigus. Ces enjeux sont ensuite portés à la connaissance des structures porteuses en amont des plans et programmes (projets d'agglomération et de pays, SCOT, PLU).

En aval, la mise en place d'un dispositif d'évaluation environnementale vise à évaluer les incidences sur l'environnement, positives comme négatives, de l'ensemble des politiques contractuelles.

## Créer des métiers qualifiés pour l'environnement

Le réseau "territoires environnement emplois" a permis la réalisation d'actions de formation et de professionnalisation grâce au financement apporté par la DIREN. Elle participe également à l'instruction des dossiers de création d'emplois (27 dossiers instruits pour 46 emplois).



Les métiers liés à l'environnement offrent un potentiel d'emplois

### QUELQUES INDICATEURS CHIFFRES

- Contrats de rivière	15
- Schémas d'aménagements et de gestion de l'eau (SAGE)	9
- Installations classées soumises à autorisation en distinguant les élevages et les Seveso	2609
- Elevages	929
- Installations Seveso	94
- Sanctions proposées par l'inspection des installations classées	
- Sanctions administratives	447
- dont 366 mises en demeure et 81 procès verbaux	
- Nombre de sites pollués appelant une action des pouvoirs publics	483
- Nombre de capteurs de mesure de la qualité de l'air	234
- Nombre de plans de prévention des risques (PPR) approuvés en 2002	0
- Nombre total de plans de prévention des risques prescrits (PPR)	926
- dont 47 sont approuvés	
- Zones naturelles d'intérêt écologiques, floristiques et faunistiques (ZNIEFF)	
- Type I	302
- Type II	143
- Zones NATURA 2000	28
- Emplois jeunes	1101
- Associations agréées au titre de l'environnement	42

Plusieurs événements marquants sur le plan agro-environnemental ont ponctué l'année 2002 concernant la fin des contrats territoriaux d'exploitation, le classement de la région en zone vulnérable et la mise en œuvre du nouveau programme de maîtrise des pollutions d'origine animale.

## Agriculture

- une décision ministérielle du 6 août a mis fin au dispositif de Contrat Territorial d'Exploitation (C.T.E) institué par la France dans le cadre de la loi du 9 juillet 1999 et mis en œuvre à partir de l'année 2000. Un bilan des CTE réalisés dans le département du Nord est présenté ci-après au point B. Le contrat d'agriculture durable (CAD) viendra, en 2003, prendre la relève du CTE. Simplifié, recentré sur quelques mesures agroenvironnementales essentielles, décliné en plusieurs contrats types définis en fonction des différents territoires (Parcs Naturels Régionaux, zones Natura 2000, zones humides...) il est destiné au plus grand nombre possible d'agriculteurs soucieux de concilier, au travers de leurs pratiques, agriculture performante et meilleure prise en compte de l'environnement.

- un arrêté du préfet du bassin Artois - Picardie en date du 20 décembre 2002 a classé la totalité du département du Nord en zone vulnérable aux pollutions par les nitrates d'origine agricole (ainsi d'ailleurs que les départements de l'Aisne et du Pas de Calais).

- un arrêté interministériel du 26 février 2002 a précisé les conditions de mises en œuvre par la France, en accord avec la Commission Européenne, d'un nouveau programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA) pour les élevages, sur la période 2002 - 2006. L'ensemble du département étant classé en zone vulnérable, la totalité des élevages du Nord se trouve éligible à ce nouveau programme (hormis les 850 élevages déjà traités au titre du premier programme PMPOA1 1994 - 1999).

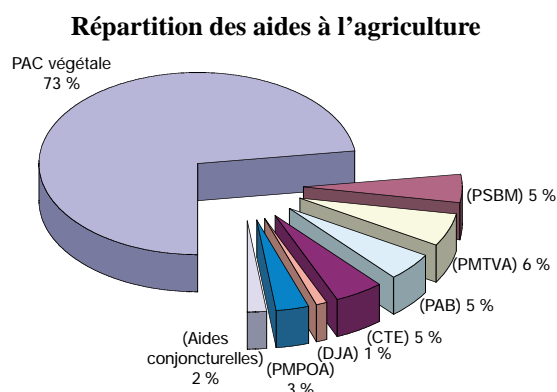
Pour le département, sur les 5 200 élevages potentiellement éligibles, 3 450 ont officiellement fait connaître leur intention de s'en-



gager dans ce programme d'ici 2006 et de se mettre en conformité avec les normes environnementales nationales et européennes (directive "Nitrates" du 12.12.1991, notamment).

### A - Les aides à l'agriculture

L'agriculture du Nord a bénéficié de 109 millions d'euros d'aides publiques, provenant pour l'essentiel d'un financement du FEOGA au titre de la politique agricole commune (PAC) : près de 100 millions d'euros, soit 92 % du total des aides versées.



### Répartition des aides à l'agriculture

PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDE A L'AGRICULTURE	Evolution du nombre de dossiers					Montant total des aides pour l'année 2002 (en M.Euros)
	1998	1999	2000	2001	2002	
<b>1- Aides PAC</b>						
Aides compensatoires aux surfaces cultivées (PAC végétale)	7439	7457	7309	7193	7073	79,1
Prime spéciale aux bovins mâles (PSBM)	3675	3714	3597	3526	3412	5,5
Prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA)	1534	1497	1629	1590	1528	6,4
Prime à l'abattage des bovins (PAB)				6128	9919	5,5
<b>2 - Contrats territoriaux d'exploitation CTE</b>	0	0	40	52	114	5,4
<b>3 - Aides à l'installation des jeunes agriculteurs (DJA)</b>	99	73	92	67	93	1,3
<b>4 - Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricoles (PMPOA)</b>	36	80	114	172	168	3,6
<b>5 - Aides conjoncturelles</b>						
Aides conjoncturelles porcs	94	174	93	0	0	
Aides conjoncturelles volailles	0	46	107	0	0	
Aides conjoncturelles bovins	0	0	480	1317	494	0,5
Aides Calamités agricoles	0	0	0	59	253	1,5
<b>TOTAL</b>	<b>12877</b>	<b>13041</b>	<b>13461</b>	<b>20042</b>	<b>23054</b>	<b>108,8</b>





L'ensemble de ces aides a concerné 23 000 dossiers ( pour 8 700 exploitations agricoles recensées ), dont 7 100 pour la seule aide compensatoire aux surfaces cultivées (PAC végétale). L'aide "conjoncturelle exceptionnelle" a été reconduite en 2002 en faveur des producteurs de viande bovine victimes de la crise de l'ESB (494 éleveurs bénéficiaires finaux) ainsi que les aides aux calamités agricoles, consécutives aux intempéries de l'hiver 2001/2002, en faveur notamment des producteurs de pomme de terre et de lin des Flandres (253 dossiers aidés).

## B – Le bilan 2000 / 2002 des Contrats territoriaux d'exploitation (CTE)

L'année 2002, troisième et dernière année de mise en œuvre des CTE, aura connu une montée en puissance du dispositif, le nombre de contrats signés passant successivement de 40 fin 2000 à 92 fin 2001 pour atteindre 206 fin 2002. Ces contrats, passés pour une durée de 5 ans, entre l'Etat et l'agriculteur ont pour objet d'amener ces derniers à mettre en œuvre sur leur exploitation des mesures agroenvironnementales destinées à favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement et à préserver, améliorer ou restaurer les ressources naturelles (eau, sol), les biotopes, ainsi que les paysages (notamment le bocage, en plaine de Scarpe-Escaut et en Thiérache-Avesnois).

Dans le Nord, 4 CTE types ont été agréés : Paysage ouvert - agriculture périurbaine - pays d'herbage - collectif herbager.

CTE type	Nombre de contrats			
	2000	2001	2002	Total
Agriculture Périurbaine	9	12	12	33
Pays d'herbage	16	24	59	99
Paysage ouvert	15	16	33	64
Collectif herbager	0	0	10	10
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>52</b>	<b>114</b>	<b>206</b>

Les 206 CTE signés (auxquels viendront s'ajouter 36 dossiers signés en 2003) auront mobilisé 8,6 M€ de crédits de l'Etat et du FEOGA, ce qui représente une aide moyenne de 42 000 € par exploitation ( pour les 5 années de la durée du contrat ).

Principales mesures agroenvironnementales souscrites :

- la promotion de l'agriculture raisonnée (5 500 ha )
- la gestion extensive de la prairie (3 800 ha)
- l'implantation de cultures intermédiaires " piège à nitrates " ou CIPAN (1370 ha)
- l'entretien de haies (620 km)
- la remise en état de berges (26 km)
- la conversion à l'agriculture biologique (560 ha)

L'ensemble des surfaces agricoles sous contrat représente une superficie totale de 11 000 ha, soit une moyenne de 53 ha par exploitation.

## Forêt - Chasse

### A - Forêt

Dans le cadre du nouveau dispositif d'aide à la forêt , l'interven-



Photo DDAF

tion de l'Etat a permis pour l'année 2002 :

- le boisement de 25 ha de terres agricoles
- l'aide à la conversion de 63 ha de forêt communale
- l'élagage ou la première éclaircie de 102 ha de forêt
- la réalisation de travaux routiers de desserte de forêt sur 73.000 m2.
- l'aide à la réalisation de 14 nouveaux Plans Simples de Gestion, pour une surface totale de 1.474 ha
- l'aide au transport de 34 000 tonnes de grumes.

L'ensemble de ces aides intervient pour un montant de 764.000 €, en très forte progression par rapport à l'année 2001 (224 000 € )

La poursuite en 2002 du programme d'amélioration de l'accueil du public en forêt domaniale, conduit par l'ONF, a été financée au titre du programme Objectif 1, pour un montant de 169.000 €.

### B - Chasse

Cette année se caractérise par une stabilisation des plans de chasse "grand gibier", tant en chevreuil (3 235 bagues attribuées contre 3 327 en 2001) qu'en cerf (47 bagues attribuées contre 44 en 2001, essentiellement en forêt de Mormal). Cette stabilisation traduit un bon équilibre cynégétique de la population de grand gibier en forêt.

Par ailleurs, les dégâts aux cultures occasionnés par les sangliers se sont stabilisés à un niveau plus acceptable que par le passé (60.000 € pour l'année cynégétique 2001/2002).

Autre élément encourageant : la multiplication des plans de chasse volontaires "petits gibiers" (lièvres et perdrix) par les communes, signe d'une prise de conscience croissante de la nécessité d'une gestion raisonnée des ressources cynégétiques.

## Milieu rural

### A - Aménagement rural et foncier

Le classement en zone Objectif 1 des arrondissements de Douai, Valenciennes et Avesnes sur helpe, grâce aux financements du FEOGA mobilisés en faveur de l'aménagement foncier, aura permis d'accélérer la réalisation de plusieurs opérations d'aménagement foncier.

Hors zone Objectif 1, les opérations engagées concernent principalement des projets routiers : déviation de la RN 49, élargissement de la RN 41 au sud de Lille, déviation de la RD 945 dans la Vallée de la Lys, contournement Sud de Cambrai, déviation de la RN 2.

Dans le domaine de l'aménagement rural, la DDAF conduit les études réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de la révision des plans d'occupation des sols et des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme de Valenciennes, de Dunkerque et de Lille, en vue d'analyser l'impact des différentes formes d'urbanisation sur les milieux naturels et agricoles.

Dans le cadre de la Directive Habitat, l'opération Natura 2000, menée conjointement avec la DIREN, porte actuellement sur 7 sites dans le département, pour une superficie totale de 8 500 ha dans des milieux divers. La procédure doit se poursuivre par la finalisation des cahiers d'objectifs.

## B - Conseil aux collectivités et ingénierie publique en milieu rural

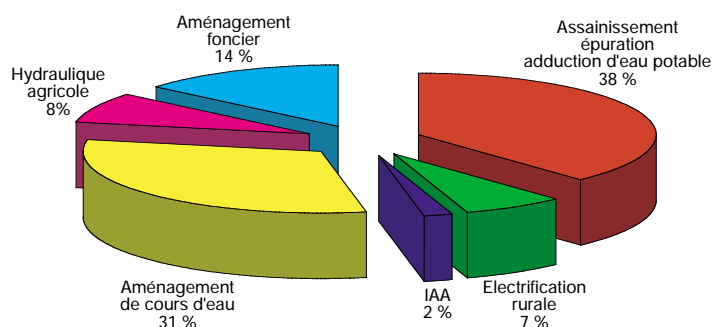
La DDAF exerce traditionnellement une mission de conseil, d'assistance technique et d'ingénierie auprès des collectivités locales en milieu rural, dans les domaines de compétence qui lui sont propres : collecte et épuration des eaux usées - adduction d'eau potable - électrification rurale - aménagement de cours d'eau - hydraulique agricole - aménagement foncier.

Pour 2002, cette activité, qui mobilise plus d'un quart de son personnel (24 équivalents temps plein sur un total de 87), a généré pour l'Etat une recette financière de 691 000 €. Au total, 66 opérations nouvelles ont été engagées au cours de cette année.

Particularité du département du Nord : la place prépondérante qu'occupent l'aménagement foncier (14%), l'aménagement de cours d'eau (31 %) et l'hydraulique agricole (8 %), en raison du caractère exceptionnel de la situation du département au regard de l'importance des problèmes hydrauliques auxquels il est confronté : lutte contre les inondations, gestion des waterings, étendue des plaines basses à sols hydromorphes ...

### REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2002 PAR SECTEURS D'INTERVENTION

	C.A. en milliers d'Euros	répartition (en %)
aménagement de cours d'eau	216	31%
hydraulique agricole	53	8%
aménagement foncier	95	14%
assainissement - épuration et adduction d'eau potable	268	38%
électrification rurale	45	7%
industrie agro-alimentaire	14	2%
<b>total</b>	<b>691</b>	<b>100%</b>



Répartition de l'activité 2002 par secteurs d'intervention



**T**rois domaines d'intervention de l'Etat :

- les infrastructures routières,
- les aides aux transports collectifs
- le domaine fluvial

## A - Infrastructures routières :

Dans le domaine routier, les travaux engagés dans le cadre du contrat de plan Etat-Région se sont poursuivis à un rythme soutenu en 2002 dans la région lilloise (Porte Sud du boulevard périphérique Sud, liaison A 25 - Béthune par la RN 41, voie rapide Lille Roubaix Tourcoing), le douaisis (RN 455 - liaison Douai-Valenciennes) et l'Avesnois, (contournement de Maubeuge).

Deux mises en service ont été effectuées :

- la dernière section de la voie rapide urbaine de Roubaix mettant ainsi fin aux travaux d'aménagement de cette voie permettant de relier dans de bonnes conditions de circulation la métropole Lilloise à Roubaix et Tourcoing dans l'objectif de favoriser le développement économique de ces deux agglomérations.

- la section de la RN 455 comprise entre Waziers et Flers en Escrebieux, soit environ 6 km qui ont été portés à deux fois deux voies.

Parallèlement les études des autres opérations inscrites au contrat de plan ont progressé. L'ensemble, travaux et études, fait l'objet d'une concertation continue avec les co-financiers, élus, représentants locaux économiques, associatifs... dans le cadre des instances prévues au contrat de plan, groupe technique de programmation et de suivi, comité technique, comités de suivis locaux.

## B - Aides aux transports collectifs :

Le soutien financier de l'Etat aux transports collectifs est de 835 061 euros. L'année 2002 a également été marquée par la décision d'attribution de la subvention au projet de tramway ligne 1 de l'agglomération de Valenciennes, pour un montant de 41 513 106 euros.

## C - Contrat de plan Etat Région - avancée des études en matière fluviale :

L'état d'avancement des études du Contrat de Plan Etat-Région a été présenté aux réunions du groupe technique de programmation et de suivi du contrat de plan les 28 juin et 6 novembre 2002.

### 1 - Relèvement des ponts routiers :

Fin 2002, les études de diagnostic sont avancées à 90 %. Elles comprennent une analyse technique sur la résistance mécanique des structures et la faisabilité de relevage, l'adaptation des rampes d'accès et les travaux de remise en état du pont et aux normes pour les équipements. Les premiers programmes d'avant projet sont réali-



Photo Phos/Alr

sés avec les gestionnaires des voies portées, en concertation avec les communes.

Fin 2002, en fonction de l'état d'avancement des études, on dénombre 39 ponts à relever et 4 à reconstruire pour dégager la hauteur libre de 5,25 m sur l'ensemble du grand gabarit.

### 2 - Relèvement des ponts rails :

En application de la convention RFF/VNF de février 2002, la SNCF a réalisé les études diagnostic pour le relèvement de 7 ponts rails.

Voies navigables de France ont validé ces études pour les ouvrages suivants :

- pont rail de Pont à Vendin (relèvement de 50 cm)
- pont rail de Malhove (relèvement de 49 cm)
- pont rail de Bleuze Borne (relèvement de 11 cm)
- pont rail de Prouvy (relèvement de 45 cm)

ainsi que le projet de démolition du pont ferroviaire de Guarbecque (ligne désaffectée).

Les deux derniers ponts rails à relever posent des problèmes particuliers. Des études complémentaires sont prévues pour le pont rail d'Isbergues et une nouvelle étude sera menée pour le pont rail des Fontinettes à Arques.

### 3 - Recalibrage des voies :

Le service de la navigation a réalisé en 2002 les études d'avant projets sommaires de la Deûle et de l'Escaut au gabarit 1 500 / 3 000 tonnes :

- pour l'Escaut, la mise au gabarit du canal pour le trafic international nécessite son recalibrage sur une trentaine de kilomètres entre l'écluse de Trith, à l'amont de Valenciennes et la frontière belge sur la commune de Mortagne.

- pour la Deûle, la mise au gabarit du canal pour le trafic international nécessite son recalibrage sur une vingtaine de kilomètres entre l'écluse du Grand Carré à Lille et la commune de Deûlémont à la confluence avec la Lys.



# Amélioration du service rendu aux usagers

L'amélioration du service rendu aux usagers est aujourd'hui une préoccupation constante et prioritaire des services de l'Etat.

## L'amélioration de l'accueil en préfecture et dans les sous-préfectures

Le ministère de l'Intérieur a demandé fin 2001, que soit élaborée dans chaque préfecture, une charte d'accueil et du service à l'utilisateur.

### A - La charte d'accueil et du service à l'utilisateur : un engagement professionnel

Dès le mois de mars 2002, la préfecture du Nord et les cinq sous-préfectures ont engagé ce processus d'élaboration. Ce travail, fruit d'une démarche volontaire et collective en 2002, a associé les agents en charge de l'accueil ainsi que les partenaires syndicaux. Elle a été validée en janvier 2003.

Elle constitue un engagement professionnel des agents de la préfecture et des sous-préfectures chargés de l'accueil du public, destiné à poursuivre de manière continue, l'amélioration de la qualité des prestations fournies à l'utilisateur.

Cet engagement qualitatif s'inscrit dans chaque étape de la démarche de l'utilisateur, depuis l'orientation vers les bâtiments administratifs jusqu'à l'obtention du titre, en passant par la recherche de l'information nécessaire et préalable, l'accueil physique ou téléphonique.

Ainsi les bâtiments bénéficieront-ils d'une signalétique urbaine et d'une signalisation immobilière appropriées. Chaque service mettra en place un pré-accueil d'information, de conseil et d'orientation pour faciliter les démarches et éviter ainsi des recherches ou attentes inutiles.

Les usagers bénéficieront d'un confort d'attente amélioré : installation d'un gestionnaire de file d'attente, mise à disposition d'appareils de photo d'identité, de photocopieurs.

La mise en œuvre de la démarche qualité qui en découle s'adapte à la diversité, à la taille et à la configuration des différents sites d'accueil. Parallèlement, des objectifs de délai de délivrance de titres ont été fixés.

### B - L'accueil des ressortissants étrangers à la Cité administrative :

A partir d'avril 2002, le nombre de ressortissants étrangers accueillis à la cité administrative pour effectuer leurs démarches relatives au droit au séjour a augmenté considérablement provoquant des files d'attente impressionnantes à l'extérieur du bâtiment. Cette situation anormale a été largement médiatisée.

Début juin, l'accueil a donc été modifié en spécialisant chaque jour ouvré par type de démarches administratives. Un panneau d'affichage rédigé en trois langues apposé à l'entrée du service.

En septembre, constatant que cette mesure ne produisait pas tous les effets escomptés, une nouvelle réflexion sur l'amélioration des conditions d'accueil a été entreprise.



Ainsi à compter du 7 décembre 2002, après quelques travaux indispensables, un local désaffecté depuis une dizaine d'années a été aménagé pour offrir une capacité d'accueil de cinquante places assises, et des distributeurs de boissons.

Une distribution de tickets numérotés est opérée à l'ouverture des portes le matin. Elle permet de donner aux usagers l'assurance d'être reçus dans la journée dans des tranches horaires indiquées.

Ce dispositif est accompagné de l'engagement volontaire de certains consulats installés à Lille, de correspondants d'entreprises importantes employant des salariés étrangers, ou d'associations de promotion économique de prendre en charge la délivrance de formulaires vierges et de transmettre au service les dossiers dûment remplis.

Le conventionnement entre l'Etat et les universités ou grandes écoles est en vigueur depuis deux ans pour l'accueil des étudiants étrangers.

En 2003, ce dispositif sera prolongé par l'ouverture du service d'accueil des ressortissants de l'espace économique européen et de la Suisse à la préfecture annexe et par la mise en place d'un accueil au sein de mairies importantes.

### C - Les services sur le site internet de la préfecture : l'Etat à votre service dans le nord : <http://www.nord.pref.gouv.fr>

Les objectifs du site Internet "L'Etat à votre service dans le Nord" en ligne depuis février 2000 sont les suivants :

- privilégier l'information locale et renvoyer vers le site portail de l'administration (Service Public.fr) pour l'information plus générale

- faire de ce site, un site portail de la Préfecture et des services de l'Etat de la région, en proposant de nombreux liens vers les sites des administrations existants.

Afin d'offrir des informations toujours actualisées et de mieux satisfaire les demandes des usagers, la préfecture du Nord a procédé à la refonte du site en mars 2002 en le dotant à la fois d'un nouveau système de publication, permettant aux agents qui sont en contact du public de mettre à jour leurs informations

# Amélioration du service rendu aux usagers



directement et de consultation pour les usagers grâce à un accès par profil (particulier, entreprises, médias, collectivités locales, associations). Ceci permet à l'internaute d'accéder en un clic à l'ensemble des rubriques du site qui le concernent. Ce système offre une information ciblée et un gain de temps pour l'internaute.



## Statistiques de connexions

	Nombre de visiteurs uniques	Nombre de visites
2000	10 373	27 188
2001	23 536	79 591
2002	45 789	149 724

### Une priorité : les informations relatives aux démarches administratives

Un effort tout particulier a été effectué afin de mettre en ligne le plus d'informations possible concernant les démarches administratives à effectuer en préfecture ou auprès des services de l'Etat, qu'il s'agisse des démarches courantes (CNI, passeport, permis de conduire, carte grise), ou des démarches plus spécifiques (chasse, débits de boisson, dérogations au repos dominical, équipement commercial, étrangers, ainsi que les professions réglementées - agents immobiliers, brocanteurs, commerçants non sédentaires, VRP...).

Les usagers sont désormais informés des délais de traitement de la plupart des titres (CNI, des permis de conduire, ...).

2002 a été placée sous le signe de la continuité dans le développement des téléservices, avec la mise en ligne du service **Télé@rtgrise** par le ministère de l'intérieur, qui offre aux internautes la possibilité d'éditer le certificat de situation administrative de leur véhicule directement en ligne.

### De nouveaux serveurs vocaux pour les sous-préfectures

Signalons enfin que la préfecture du Nord s'est dotée d'un serveur vocal pour l'ensemble des arrondissements. Afin d'offrir une information différenciée, 3 sous-préfectures en ont été équipées en 2002. Cette opération s'est traduite par une amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'accueil téléphonique, qui est passé pour certaines sous-préfectures d'un taux d'efficacité de 50 % à plus de 80%.

## Quelques exemples dans les services de l'Etat

### 1. La Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle du Nord-Lille :

Un groupe projet a été mis en place, dont l'objectif a été l'optimisation de l'offre de service proposée aux usagers dans les principaux services recevant du public :

- le service COTOREP (Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel des Travailleurs Handicapés)
- le service Renseignements sur la législation du travail
- le service " Main d'œuvre étrangère "
- l'inspection du travail.

L'objectif est de déboucher sur des propositions relatives à l'organisation des services, l'agencement des locaux et concourant à l'amélioration de la qualité du service rendu dans le domaine de l'accueil et des renseignements donnés aux usagers, notamment par le développement des N.T.I.C. (bornes interactives).

Les améliorations mises en places sont le réaménagement complet des salles d'attente des trois services concernés et l'installation de bornes interactives dans le cadre d'un projet financé au titre du fonds pour la Réforme de l'Etat.

Une meilleure lisibilité de nos missions auprès des usagers, l'accès à des informations détaillées sur l'offre de service spécifique, une meilleure gestion des flux en limitant le temps d'attente, une coopération externe avec les autres administrations (ASSEDIC, ANPE) et les partenaires socio-économiques (syndicats, chambres professionnelles, C.C.I., Chambres des Métiers) constituent le résultat de ces améliorations.

### 2. Le site pour la vie autonome des personnes handicapées :

Le Site pour la vie autonome est un dispositif en faveur des personnes handicapées. Il est opérationnel dans le Nord depuis la fin 2001.

Ce dispositif permet de simplifier et de clarifier les procédures de financement, de réduire les délais et de favoriser la mobilisation des financements pour les solutions préconisées.

L'ensemble des Caisses primaires d'assurance maladie du Nord ont mandaté la Caisse primaire d'Armentières pour les représenter au comité départemental, ce qui a considérablement simplifié son fonctionnement.

La coordination instaurée a permis l'adoption d'un formulaire commun et d'un traitement informatisé des demandes d'aide.

La spécificité du département reste en effet l'utilisation d'un site intranet dédié, validé par la commission nationale informatique et liberté (CNIL), où chaque financeur indique ses engagements de financement pour chacun des dossiers. Le plan de financement peut ainsi être complété grâce à la participation du fonds de compensation propre au SiVA.

Ce système permet la mise en place d'un lieu unique de gestion des dossiers avec l'association HACAVIE, retenue comme lieu de centralisation.



# Amélioration du service rendu aux usagers

### 3 - L'action des 2 directions des services fiscaux du Nord-Lille et du Nord-Valenciennes :

#### - Les standards de qualité :

Dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens, la Direction générale des impôts s'est engagée à renforcer significativement la qualité de ses prestations aux usagers. Elle a décidé de mettre en œuvre cinq standards de qualité : la généralisation de la réception sur rendez-vous, une suite à chaque appel téléphonique reçu, l'envoi à domicile des formulaires, imprimés et dépliants, une réponse d'attente chaque fois que nécessaire, la levée de l'anonymat dans les correspondances administratives

La mesure de ces standards, fin septembre 2002 a donné ces résultats :

- Généralisation de la réception sur rendez-vous	
Offre de Rendez-Vous	91 %
Pratique du rendezvous	98%
- Appel téléphonique sans suite	75 %
- Envoi à domicile des formulaires, imprimés, dépliants	96 %
- Réponse d'attente si nécessaire	77 %
- Levée de l'anonymat	
Correspondances administratives	98 %
Accueil physique	98 %
Accueil téléphonique	50 %

#### - La campagne d'information pour la souscription des déclarations d'impôt sur le revenu :

Environ 1,3 millions de foyers fiscaux ont accompli en 2002 leur devoir fiscal. Au total, 30% des foyers fiscaux ont sollicité notre aide pour accomplir leurs obligations fiscales annuelles .

C'est une administration fiscale multi-accès qui se met au service de la population pour lui faciliter l'impôt :

- par un accueil renforcé dans tous les centres des impôts du département (142 000 personnes accueillies et 103 000 réponses téléphoniques dans les centres, hors impôts-services).

- par l'intermédiaire du centre " Impôts-services " de Lille ouvert du lundi au vendredi de 8 à 22 heures et le samedi de 9 à 19 heures qui a répondu en 2002 à 127 000 appels téléphoniques.

- par un serveur vocal.

- par le site internet impôts impots.gouv.fr qui permet de télédéclarer (3108 télédéclarations en 2002), d'effectuer des simulations de calcul de l'impôt, de poser des questions fiscales (11 625 réponses ont été faites en 2002 avec le concours d'impôts services).

#### - L'IFU ou Interlocuteur fiscal unique :

Lancé depuis un an, le rapprochement des centres des impôts (CDI) et des recettes concerne aujourd'hui plus de 180 opérations. Fusion ou création d'une recette élargie, chaque projet a été élaboré au plan local, en concertation avec les personnels et les organisations syndicales.

Dés le début de l'année 2002 la réflexion a été entamée pour plusieurs sites de la Direction des services fiscaux de Nord Valenciennes.

#### Pourquoi la réforme ?

La réforme CDI-recettes permet de créer l'Interlocuteur fiscal unique (IFU).

Il a pour but d'améliorer le service rendu aux PME en limitant le nombre de leurs contacts dans leurs relations courantes avec l'administration fiscale et en leur fournissant dans des délais plus brefs des renseignements des prestations de qualité,

L'accueil et la gestion des usagers professionnels est assuré par un service décloisonné et polyvalent. De leur côté, les inspections de contrôle et d'expertise (ICE) assurent les missions spécifiques telles que le contrôle des dossiers professionnels et des missions requérant une technicité particulière.

Cette organisation plus souple et plus réactive permet de mieux exercer l'ensemble des missions de la DGI .

2 formules sont proposées :

- *la recette élargie* : tous les travaux de gestion des fiscalités professionnelles sont transférées du centre des impôts à la recette.

- *la fusion* : Le centre des impôts et la recette fusionnent et sont placés sous commandement unique.

Cette seconde formule a fait l'objet, dans la direction de Valenciennes, de trois premiers projets de rapprochements approuvés en 2002.

Les nouveaux services issus des opérations de fusion ont été installés le 4 novembre 2002 sur les sites du Quesnoy et de Denain et le 1er février 2003 sur celui d'Avesnes sur Helpe.



Sites de Denain (à gauche) et d'Avesnes sur Helpe (à droite) ci-contre : site de Le Quesnoy

### 4 - Le service Navigation Nord - Pas-de-Calais et les usagers de la voie d'eau :

La mise en place de l'ARTT dans le service a entraîné une modification des règles d'exploitation et la mise en place de nouveaux horaires de navigation sur le réseau Nord-Pas-de-Calais. Ceux-ci ont fait l'objet d'une consultation régulière et étendue des usagers de la voie d'eau tant en transport qu'en tourisme.

Si certaines voies à petit gabarit ont maintenant une amplitude d'utilisation plus restreinte, d'autres comme le canal à grand gabarit entre Dunkerque et les frontières belges via Lille et Valenciennes ont une plage étendue d'ouverture journalière minimale de 14 h toute l'année. Cela apporte un service différencié et mieux adapté à la demande.



L'action du Préfet envers les collectivités locales s'articule autour :

- du contrôle des actes soumis à obligation de transmission,
- de la gestion financière quotidienne des collectivités, confiée au réseau du trésor public,
- de l'action des services de la direction départementale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes.

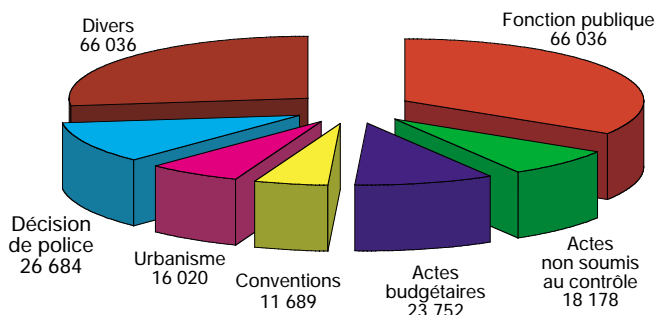
L'Etat joue également un rôle non négligeable de conseil auprès des collectivités.

## Le regard de l'Etat sur les collectivités locales

### A - Le contrôle de légalité :

#### 1. le contrôle de légalité en chiffres :

Sur un total de 245 840 actes reçus, il y a eu 4 187 lettres d'observations et 8 déférés. 7 communes ont fait l'objet d'une saisine de la chambre régionale des comptes.



#### 2. l'organisation du contrôle de légalité :

L'année 2002 a été marquée par la volonté d'assurer la cohérence de l'Etat, grâce à une mutualisation des bonnes pratiques tout en développant le conseil aux collectivités.

Afin d'améliorer l'efficacité du contrôle dans le domaine de la commande publique, dans ses deux dimensions préventive et répressive, l'élaboration d'une stratégie territoriale a été engagée.

Cette stratégie est organisée dans le cadre d'une coopération renforcée entre les services de la préfecture et des sous-préfectures ainsi qu'avec la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales, les services déconcentrés associés au contrôle de légalité (Trésorerie générale et Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes), les services déconcentrés prestataires de la commande publique locale (DDE et DDAF).

La démarche ainsi engagée a été formalisée au sein d'un protocole de coopération et d'échanges signé le 14 novembre 2002. Des outils simples viennent à l'appui lui donner un caractère opérationnel : fiche navette normalisée d'échanges d'informations, réseau électronique des correspondants, plans annuels de priorités de contrôle et plans annuels de formation. Enfin, un module contrôle de légalité a été développé sur le S.I.T., pour apporter un espa-

ce de travail mutualisé, spécifique aux services de l'Etat.

Ce pôle de compétence, permet ainsi de diffuser une doctrine commune tout en établissant les bases d'une nécessaire cohérence des conditions d'exercice du contrôle de légalité dans le département.

### B - La gestion financière des collectivités locales :

Les receveurs municipaux tiennent la comptabilité des collectivités territoriales et assurent auprès des élus une mission de conseil financier, notamment en matière de trésorerie, d'analyse financière et de gestion de la dette.

2 671 comptes de gestion ont été transmis en 2002 par les comptables à la Chambre Régionale des Comptes, pour examen et jugement. Par délégation de la Chambre Régionale des Comptes, le trésorier payeur général et les receveurs des finances examinent directement les comptes des communes de moins de 2000 habitants dont les recettes de fonctionnement sont inférieures à 2 millions de francs (en 2002, c'est la gestion « 2000 », en francs, qui est concernée) ; 298 d'entre elles sont concernées par cette disposition en 2002.

Le préfet et le trésorier payeur général animent le dispositif d'alerte destiné à déceler, de façon préventive, les difficultés financières des collectivités. 26 communes recensées font l'objet d'un suivi attentif dans le cadre du réseau d'alerte en 2002.

La méthodologie repose sur un système de cotation relatif au

- Coefficient d'autofinancement courant
- Ratio de rigidité des charges structurelles
- Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal
- Ratio de surendettement

### C - Le conseil aux collectivités locales :

L'Etat n'a pas seulement vocation à contrôler, il assure également un rôle de conseil auprès des collectivités locales.

#### 1. L'animation et le conseil par le Préfet :

Le conseil juridique abordé dans un cadre interministériel, répond au double objectif de l'expertise juridique et de l'amélioration de la sécurité juridique des actes. Au delà des moyens traditionnels existants, (circulaires, assistance téléphonique, consultations écrites), il a été décidé de développer la mission de conseil et d'information aux élus locaux et fonctionnaires territoriaux, sur le thème du droit et de la pratique de la commande publique.

En effet, le retour d'expérience du contrôle administratif exercé par la préfecture et les sous-préfectures du Nord, révèle que la complexification croissante du droit national et communautaire des marchés publics, est source de difficultés juridiques et pratiques pour les petites collectivités. Au delà des moyens traditionnels d'information, une réflexion a été engagée au sein du pôle de compétences interministériel, en vue de diffuser des informations d'ordre pratique et juridique sur la commande publique. Cette action sera concrétisée en 2003.

#### 2. Le ministère de l'économie et des finances au service des collectivités locales :

57 chartes de partenariat ou conventions de délai de règlement ont été signées en 2002 entre le Trésor public et les collectivités locales. L'esprit de ces chartes est de développer et d'améliorer les rela-

# Relations *avec les* collectivités locales

tions entre ordonnateurs et comptables.

Le Trésor public participe également à l'élaboration des analyses financières que les collectivités peuvent commander auprès des receveurs municipaux. Ces analyses, au nombre de 95 en 2002, permettent aux receveurs municipaux de jouer pleinement leur rôle de conseil aux élus. Ils peuvent pour cela s'appuyer sur des spécialistes de l'analyse financière placés auprès du TPG ou sur les pôles de compétence nationaux.

La Direction départementale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes, par la nature même de ses missions et par son implantation sur tout le territoire, apporte une aide précieuse pour l'appréhension et la gestion de nombreux problèmes qui se posent aux élus locaux sur des questions de la vie quotidienne locale. Ainsi au titre de la gestion des services publics locaux (la collecte et le traitement des ordures ménagères, la distribution de l'eau, l'assainissement) la direction a conseillé les collectivités sur le cadre juridique le plus approprié (durée des contrats, équilibre financier).

Sa représentation au sein des commissions d'appel d'offre lui permet de faire respecter la concurrence dans la commande publique, de détecter les pratiques anticoncurrentielles et de contribuer ainsi à la régularité des procédures.

La Direction départementale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes a également apporté des conseils et des recommandations en matière de sécurité (mise en place des aires de jeu dans les meilleures conditions de sécurité pour les enfants et de sécurité juridique pour le Maire) et d'hygiène alimentaire (aménagement des marchés de plein air, réception et contrôle des marchandises livrées en restauration collective).

## L'état de l'intercommunalité dans le Nord

Le mouvement de construction de l'intercommunalité, largement engagé depuis 10 ans et favorisé par la loi du 13 juillet 1999, s'est poursuivi en 2002.

Si le nombre des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre est resté stable en 2002 (45 communautés de communes, 5 communautés d'agglomération et 2 communautés urbaines), le développement a été marqué par un élargissement des adhésions et des compétences.

Dans l'arrondissement d'Avesnes, 8 des 13 communautés de communes ont procédé à des extensions de compétences dans divers domaines (schéma de cohérence territoriale, plan local pour l'insertion et l'emploi).

L'est de l'arrondissement de Cambrai a bénéficié d'un développement du territoire de la communauté de communes du Solesmois en fin d'année 2002.

Dans l'arrondissement de Dunkerque, 3 communes du Pas-de-Calais (Laventie, Fleurbaix, Lestrem) ont rejoint la communauté de communes de Flandres Lys.

Le fait marquant de l'évolution de l'intercommunalité dans l'arrondissement de Lille a été la poursuite de l'extension des compétences de la communauté urbaine de Lille qui s'est dotée de la com-

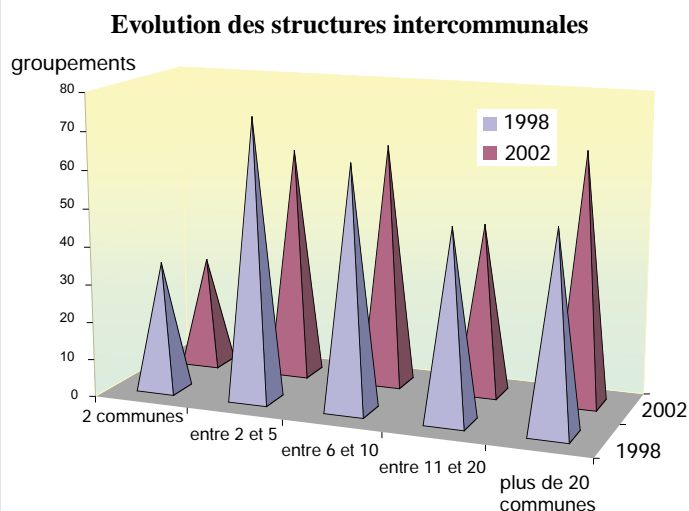


petence « espace naturel métropolitain ». Dans le cadre de la rationalisation du paysage intercommunal, il convient de souligner la disparition d'une communauté de communes à 2 communes, Bauvin et Provin, qui se sont intégrées à la communauté de communes de la Haute Deûle.

Les arrondissements de Douai et Valenciennes, largement structurés, n'ont pas connu d'évolution majeure de la carte intercommunale.

Désormais, le département du Nord est couvert par une intercommunalité diversifiée de groupements : 9 communes sur 10 ont adhéré à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, 95 % de la population du Nord est aujourd'hui sur le territoire d'un EPCI.

Les structures intercommunales, quelque soit leur régime juridique, regroupent un nombre significatif de communes ; en effet, 60 % des groupements comprennent plus de 10 communes et 25 % d'entre eux regroupent plus de 20 communes.





# Recouvrement de l'impôt et suivi de la dépense



Le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie s'appuie dans le département du Nord sur 3 administrations pour animer ce secteur d'activité :

- les services des Impôts, qui concourent à l'assiette de l'impôt et disposent également d'un réseau comptable permettant le recouvrement des impôts indirects. (TVA, droits d'enregistrement et de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF))

- le Trésor Public, qui assure le recouvrement des impôts directs, le contrôle, le paiement et la comptabilisation des dépenses publiques.

- les Douanes, qui contrôlent le recouvrement de la TVA sur les importations.

## L'organisation du recouvrement des impôts

La mission fiscale initiale consiste à calculer l'impôt, à contrôler les déclarations des contribuables, en vue d'un recouvrement efficace et modernisé.

### A - L'assiette de l'impôt

Les directions des services fiscaux vérifient la liquidation des impôts de 2 manières différentes, selon que :

- l'impôt est payé spontanément par le contribuable (essentiellement la TVA, l'impôt sur les sociétés, et la Taxe sur les salaires)
- l'impôt est calculé préalablement au recouvrement : cas de l'impôt sur les revenus et des impôts locaux (taxe d'habitation, taxes foncières et taxe professionnelle)

Tous ces impôts sont susceptibles de faire l'objet d'un contrôle sur pièces ou sur place au terme duquel l'Administration est susceptible d'émettre des rôles de rappel.

### B - La masse financière des impôts dans le Nord

Pour 2002, la masse financière des impôts les plus importants est estimée à 11,143 milliards d'euros.

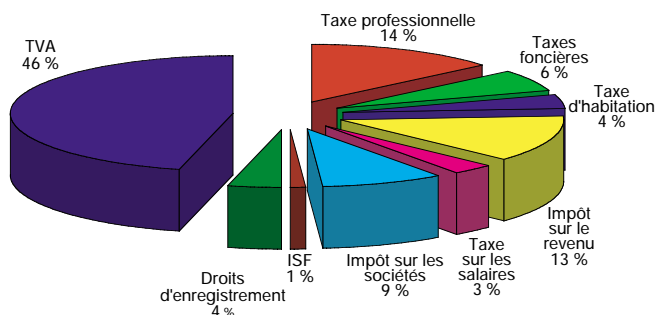
- la TVA pèse 46% des recettes fiscales. Elle est essentiellement recouvrée par le réseau comptable de la DGI, mais aussi par celui des Douanes.
- l'impôt sur le revenu, avec 1,535 milliards d'euros touche 624 000 foyers fiscaux du département. Il correspond au traitement de plus d'1,3 million de déclarations. 52% des contribuables sont non imposés à l'IR. La masse financière est en diminution de 5% par rapport à l'an dernier, dans le cadre des décisions gouvernementales incluses dans la Loi de Finances rectificative.
- les impôts locaux (TH, TF et TP), avec 24 % des recettes fiscales totales, concernent respectivement 1 120 000, 981 000 et 102 000 contribuables.
- les impôts à versement spontané (impôt sur les sociétés et taxe sur les salaires), couvrent 12 % de du produit fiscal.
- à noter que l'ISF représente 1% de l'ensemble des recettes fiscales du département pour 8277 contribuables imposables.

### C - L'intervention de l'Etat dans la fiscalité directe locale

Les Services fiscaux et le trésor public ont la charge de l'assiette et du recouvrement des impôts locaux, pour le compte des collectivités locales.



### Répartition des principaux impôts en 2002



Le montant des rôles mis en recouvrement est versé aux collectivités territoriales par acomptes mensuels, conformément au budget voté par chaque collectivité.

La masse financière de chaque impôt est en 2002 respectivement égale à 0,434 milliard d'euros, 0,668 milliard d'euros et 1,455 milliards d'euros pour la taxe d'habitation, les taxes foncières et la taxe professionnelle.

L'Etat prend en charge une partie de ces impôts, respectivement 27% de la taxe d'habitation et 35% de la taxe professionnelle.

En ce qui concerne la taxe professionnelle, 50 % de celle-ci est désormais recouvrée par la Direction des grandes entreprises (DGE). Cette nouvelle structure permet, depuis le 1er janvier 2002, d'offrir à ces entreprises un interlocuteur fiscal unique à compétence territoriale nationale.

Les 715 entreprises du Nord les plus importantes, dont le chiffre d'affaires est supérieur à 600 millions d'euros, ont désormais des relations simplifiées avec l'administration, tant pour l'assiette que le recouvrement des impôts.

### D - Les services offerts aux contribuables

Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, le Ministère des Finances offre des services nouveaux aux particuliers comme aux entreprises. Ces offres portent sur le renseignement, la déclaration et le paiement des impôts.

A partir du site internet, il est désormais possible à tout contribuable de télé-déclarer et de télé-payer ses impôts.

Ces nouveaux dispositifs concernent :

- La déclaration et le paiement de la TVA et de l'impôt sur les revenus.

# Récouvrement de l'impôt et suivi de la dépense

- le paiement des impôts locaux.

Ces dispositifs visent à dématérialiser la communication entre l'administration et l'usager en offrant un système performant et sécurisé.

Le télé-paiement complète des modes de paiement bien connus du contribuable.

- le paiement par voie de mensualisation ; 60% des contribuables y adhèrent pour l'impôt sur le revenu et 30% pour les impôts locaux les plus importants (TH et TF)
- le prélèvement à l'échéance est choisi par 2% des contribuables en impôts sur le revenu, 3,5% en taxe d'habitation et taxe foncière, 4,5% en taxe professionnelle.
- le paiement par TIP (titre interbancaire de paiement) est proposé aux contribuables qui n'ont pas opté pour la mensualisation ou le prélèvement à la date limite de paiement. 16,5% des contribuables l'ont adopté, tous impôts confondus.

L'ensemble de ces modes de paiement offre l'avantage de sécuriser les transactions en automatisant la comptabilisation.



## L'organisation du contrôle et du paiement de la dépense publique

L'exécution des dépenses du budget de l'Etat fait intervenir le Trésor à différents stades.

- conseiller du Préfet, le Trésorier -payeur général participe à la programmation des investissements de l'Etat.
- comptable public, il contrôle et paye les dépenses ordonnancées par le Préfet et les ordonnateurs délégués.

### A - Le Trésorier-payeur général, conseiller du Préfet

Il intervient lors de la préparation, de la mise en œuvre et le suivi des mesures de financement de l'Etat et de la Communauté européenne dans la Région.

Il participe aux travaux d'élaboration de la Conférence Administrative Régionale (C.A.R.), présidée par le Préfet de Région, prépare et suit le contrat de plan Etat/Région, contrôle les fonds européens en collaboration étroite avec le Préfet.

C'est en C.A.R. que le Préfet décide de l'utilisation des crédits d'investissement déconcentrés. Le TPG agit tout en amont du processus d'élaboration des crédits d'investissement.

Sur demande du Préfet, il développe l'expertise économique et financière de projets dont il est saisi autour de 3 volets essentiels :

- financier : étude des conditions de financement et mesure de l'incidence financière.
- économique : étude de sa rentabilité.
- juridique : prise en compte de la faisabilité.

Dans le même esprit, l'Agence Régionale pour l'Hospitalisation peut saisir le TPG dans le cadre de sa politique hospitalière.

Le TPG intervient par ailleurs en tant que contrôleur financier de l'Etat. A ce titre, il contrôle la dépense publique au stade de l'engagement.

En appui à l'autorité de gestion, il participe à la mise en œuvre et au contrôle des fonds structurels. Par délégation du Préfet, il est autorisé de paiement pour les fonds européens depuis le 1er janvier 2003.

### B - Le contrôle et le paiement de la dépense publique

Le contrôle financier et le contrôle de la dépense interviennent respectivement au stade de l'engagement et du mandatement.

Les dépenses de l'Etat sont soumises au contrôle financier du TPG au stade de l'engagement de la dépense.

Alors que la masse des crédits engagés a cru de 4 % entre 2001 et 2002, le nombre d'engagement, tant en fonctionnement qu'en investissement diminue.

Ceci s'explique par :

- une réelle diminution du nombre de dossiers présentés à l'engagement, surtout en fonctionnement.
- un effort dans la globalisation des crédits conformément à l'évolution du contrôle financier.

Depuis 2002, le TPG intervient différemment au stade de l'ordonnement pour contrôler la dépense avant de la mettre en paiement. Le service de la dépense expérimente une méthode de contrôle hiérarchisé, fondée sur une analyse du risque et des enjeux.

Le délai de visa couvre désormais une durée moyenne de 3 jours à partir de la réception des mandats à la trésorerie générale.

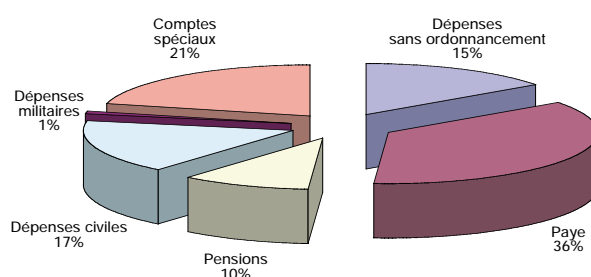
Cette moyenne est plus longue en fin d'année dans la mesure où 40 % des mandats émis par les 80 ordonnateurs locaux le sont sur les 3 derniers mois.

En quelques chiffres, le paiement de la dépense (11,843 milliards d'euros) en 2002 est le suivant :

- paye des fonctionnaires : 4,236 milliards pour environ 150 000 payés liquidés chaque mois.
- paye des pensions : 1,201 milliard pour environ 80 000 pensions liquidées chaque mois.
- dépenses civiles : 1,998 milliard
- dépenses militaires : 0,133 milliard
- comptes spéciaux : 2,448 milliards
- dépenses sans ordonnancement : 1,827 milliard

Le remboursement de la prime pour l'emploi (PPE) figure dans cette catégorie. Elle a représenté en 2002 une masse financière de 76 millions, et concerne plus de 300 000 personnes (donnée régionale), payées par chèque sur le Trésor ou par virement.

### Répartition de la dépense publique



Ce rapport a été réalisé avec le concours de l'INSEE, de la DDTEFP du Nord-Lille,  
de l'IA, de la DDJS, de la DRAC, du Service Navigation, de la DDASS, de la DDE,  
de la DIREN, de la DRIRE, de la DDAF, du TPG,  
des sous-préfectures et des services suivants en préfecture : SCI, PDSO, DAI, DRLP, DRCL  
et de la DAI-6 pour la conception et l'édition  
Impression : DDE du Nord

Site internet :  
L'Etat à votre service dans le Nord  
[www.nord.pref.gouv.fr](http://www.nord.pref.gouv.fr)

juin 2003